

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-sixième session
Genève, 4 – 8 mai 2026

RAPPORT SUR LA CONTRIBUTION DE L'OMPI A LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES CIBLES QUI LEUR SONT ASSOCIEES

établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient le rapport annuel sur la contribution de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à la mise en œuvre des [objectifs de développement durable \(ODD\) et des cibles qui leur sont associées](#). Le rapport fait suite à la décision prise par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) lors de sa dix-huitième session qui s'est déroulée du 31 octobre au 4 novembre 2016, demandant au Secrétariat de présenter un rapport annuel à la première session de l'année du comité.
2. Il s'agit ici du dixième rapport présenté au CDIP en réponse à cette demande. Structuré comme indiqué dans la décision susmentionnée, le rapport fait le point sur les activités liées aux ODD, réalisées en 2025, à savoir :
 - i. les activités et initiatives entreprises individuellement par l'OMPI;
 - ii. les activités et initiatives entreprises par l'OMPI dans le cadre du système des Nations Unies; et
 - iii. l'assistance fournie par l'OMPI aux États membres à leur demande.
3. Le rapport répond également à la demande du comité de fournir des analyses sur les enjeux et perspectives afin de promouvoir la mise en œuvre des ODD via les programmes de l'OMPI, comme indiqué au paragraphe 5.2 du résumé, présenté par le président, de la trente-deuxième session du CDIP qui s'est tenue du 29 avril au 3 mai 2024.

4. Tout au long de la période considérée, l'OMPI est demeurée pleinement engagée à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en vertu de son mandat. L'Organisation a contribué à la réalisation des ODD par des interventions favorisant un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace visant à encourager l'innovation et la créativité ainsi que la diffusion de connaissances et de compétences techniques à l'intérieur des pays et entre eux. Bien que les interventions de l'OMPI concernent principalement les ODD 8 et 9, l'OMPI a également contribué à tous les autres objectifs, du fait de l'importance de l'innovation et de la créativité pour l'ensemble des objectifs. Afin de renforcer ces contributions, l'OMPI pourrait aligner de manière plus explicite les demandes d'assistance technique sur des ODD en particulier et inciter à davantage sensibiliser sur les liens existant entre la propriété intellectuelle et le développement durable. Cette approche permettrait aux États membres de s'appuyer plus efficacement sur la propriété intellectuelle comme moteur de croissance.

1. VUE D'ENSEMBLE DE LA CONTRIBUTION DE L'OMPI A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD ET DES CIBLES QUI LEUR SONT ASSOCIEES – POINT SUR LES ACTIVITES REALISEES EN 2025

I. ACTIVITES ET INITIATIVES ENTREPRISES INDIVIDUELLEMENT PAR L'OMPI

5. Cette partie est structurée comme suit : pour chaque ODD, le rapport met en évidence les principales activités et initiatives entreprises par l'OMPI en 2025 et la manière dont elles permettent d'atteindre les cibles qui leur sont associées. Souvent, les travaux de l'OMPI contribuent à la réalisation de plusieurs ODD; dans ce cas, les activités correspondantes sont indiquées dans la partie consacrée à l'ODD dont elles sont le plus proches et il est fait référence aux autres.

ODD 1 – Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

6. Des projets de l'OMPI sur des technologies visant à renforcer les communautés dans les pays les moins avancés (PMA) ont été mis en œuvre en 2025 au Bhoutan¹, au Cambodge, au Lesotho, au Malawi et au Sénégal. L'objectif de ces projets est de recenser et de développer les technologies qui conviennent pour accroître la productivité, la valeur ajoutée et les revenus et améliorer les moyens de subsistance des petits agriculteurs, pêcheurs et communautés locales dans les PMA. Ces projets contribuent à réaliser les ODD 1.4 et 9.b ainsi que les ODD 2.3, 2.4 et 8.2.

7. L'OMPI a mis en œuvre un projet sur la gestion et la commercialisation collectives des indications géographiques, appelé "Soie de Luang Prabang". Ce projet vise à améliorer la compétitivité de la soie et de tissus produits localement à Luang Prabang en République démocratique populaire lao, en utilisant des indications géographiques qui protègent le patrimoine culturel vivant et assurent des moyens de subsistance durables en milieu rural, dans les régions où la production de soie demeure essentielle à l'identité économique et culturelle. Ce projet contribue à réaliser les ODD 1.4 et 8.3 ainsi que les ODD 9.b et 11.4.

ODD 2 – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.

8. L'OMPI a lancé la quatrième édition de son [Livre sur les technologies vertes: des solutions pour faire face aux catastrophes climatiques](#). Cette édition apporte un regard neuf sur les technologies répondant à certains des défis environnementaux les plus problématiques de notre temps, se penche sur des solutions permettant de faire face aux catastrophes climatiques et met l'accent sur la manière dont l'innovation transforme les méthodes utilisées par les sociétés pour se préparer, faire face aux crises climatiques et s'en remettre. Le livre montre le pouvoir de transformation de l'innovation, fondé sur un système de propriété intellectuelle efficace. Ce projet contribue aux ODD 2.1 et 2.3, 2.4 et 2.a, ainsi qu'aux ODD 9.4, 11.5, 11.b, 12.2, 12.5, 12.6.b et 12.8.

9. La [base de données WIPO GREEN sur les technologies innovantes et les besoins](#) est un catalogue mondial d'innovation gratuit et orienté vers des solutions. Il répond aux besoins découlant des défis environnementaux ou climatiques par des solutions durables. Depuis sa création, la plateforme a facilité plus de 1 000 mises en relation entre les membres du réseau. La base de données dispose d'une section consacrée à l'agriculture et la sylviculture, avec plus de 15 000 solutions et besoins, faisant ainsi avancer les ODD 2.1, 2.3 et 2.4, ainsi que l'ODD 9.4.

¹ Ce projet avait commencé avant que le Bhoutan quitte la catégorie des PMA.

10. Les **projets d'accélération WIPO GREEN** suivants ont contribué aux ODD 2.4 et 2.a, ainsi que 17 :

- **[Projet d'accélération sur une agriculture climato-intelligente en Amérique latine](#)**, financé par le Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle. Ce projet consiste à mettre en évidence des solutions technologiques durables pour une agriculture climato-intelligente et à établir encore davantage de liens entre demandeurs et fournisseurs de technologies. La dernière phase lancée en 2025 s'est concentrée encore plus sur la mise en relation. Actuellement, 402 solutions technologiques et 207 besoins ont été enregistrés dans la [Collection de l'agriculture climato-intelligente pour l'Amérique latine et les Caraïbes](#) (cumulés) dans la base de données WIPO GREEN. En 2025, 26 mises en relation et 31 liens ont été établis avec succès.
- **Projet d'accélération en Uruguay, en Colombie et en Équateur** : WIPO GREEN a poursuivi son projet d'accélération en Uruguay, axé sur la mise en place de solutions technologiques climato-intelligentes pour le bétail, afin de réduire les émissions provenant de l'élevage intensif pratiqué dans ce pays. Le projet s'est étendu à la Colombie et à l'Équateur, avec des solutions climato-intelligentes pour les cultures : café, cacao, banane, avocat, huile de palme et fleurs coupées.
- **[Projet d'accélération de la production alimentaire neutre en carbone en Inde](#)** : ce projet aide les agriculteurs à trouver de nouvelles solutions climato-intelligentes avec des technologies nouvelles et innovantes permettant une production alimentaire neutre en carbone pour relever les défis environnementaux et climatiques. À ce jour, 40 solutions et 36 besoins technologiques ont été enregistrés dans la base de données WIPO GREEN.
- **[Projet d'accélération sur l'innovation et la technologie pour le secteur du café en République démocratique populaire lao](#)**, agissant sur trois axes : soutien aux agriculteurs avec des solutions climato-intelligentes; soutien aux entreprises de production de café afin qu'elles relèvent les défis environnementaux liés à la production et au traitement; et exploration de nouvelles opportunités commerciales pour répondre à la demande croissante de produits durables de la part des consommateurs : suivi de la chaîne de valeur, emballage intelligent et certification. À ce jour, 22 solutions et 14 besoins technologiques ont été enregistrés dans la base de données WIPO GREEN.

ODD 3 – Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.

11. **Le Projet sur la propriété intellectuelle et le sport à Saint-Kitts-et-Nevis et à la Trinité-et-Tobago** s'appuie sur sa phase pilote pour évaluer les opportunités, les défis et les lacunes en matière d'orientations politiques dans le secteur du sport. Les diagnostics ont alimenté des plans d'action et mis en évidence les forces et faiblesses des cadres nationaux de propriété intellectuelle. En encourageant une utilisation stratégique de la propriété intellectuelle, ainsi que la collaboration et l'accès à des mécanismes de protection, le projet améliore la santé et la résilience dans les communautés, contribuant à l'ODD 3.d.

12. **Les activités suivantes contribuent à atteindre les cibles 3.3, 3.4, 3.8 et 3.b :**

- Le **Centre d'excellence de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour l'innovation et la fabrication médicales** vise à encourager des écosystèmes d'innovation éthiques et résilients, assurant un accès équitable aux technologies médicales, par le biais de stratégies adaptées en matière de propriété intellectuelle, du renforcement des capacités et d'un soutien au transfert de technologie. Plus de 700 parties prenantes du secteur de la fabrication médicale ont suivi des formations

organisées à l'échelle mondiale et régionale en Asie, en Afrique et en Amérique latine. De plus, l'OMPI a conduit l'atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle organisé au Brésil avec l'Association brésilienne du secteur des technologies médicales (ABIMED). Il s'agissait du premier atelier de ce type sur la technologie médicale et la santé numérique, visant à doter les petites et moyennes entreprises (PME) de compétences pour une utilisation stratégique de la propriété intellectuelle, de la concession de licences et du transfert de technologie en vue d'une innovation et une croissance durables. Ce projet a également contribué à l'ODD 17.7.

- L'[L'initiative de l'OMPI relative aux bourses d'innovation en matière de santé mondiale](#) a été mise en œuvre en partenariat avec le Département de biotechnologie (DBT) du Ministère de la science et de la technologie du Gouvernement de l'Inde, de l'Institut indien de technologie de Delhi et de l'Institut indien de technologie de Bombay. L'OMPI a financé la participation de deux stagiaires venant du Kenya et du Nigéria. Ce projet contribue également à l'ODD 17.7.
- L'OMPI a contribué au **Programme de bourses East Africa Biodesign (EAB)** (en partenariat avec l'Université de Stanford) en appuyant l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle pour l'Université d'équité en santé mondiale au Rwanda.
- La série **Mission Imagination de l'OMPI** est un recueil de conversations avec d'éminents experts en santé mondiale qui travaillent à renforcer les résultats en matière de santé publique ainsi que les écosystèmes d'innovation dans le monde entier. Trois nouvelles conversations ont été ajoutées en 2025 : *Les vaccins atteignent le dernier kilomètre*, *Des médicaments abordables : solution gagnante pour tous*, et *Comment le secteur pharmaceutique mondial forge les avancées en matière de santé*.
- Dans le cadre de l'**Initiative mondiale sur l'IA au service de la santé**, l'OMPI a présidé le Groupe de travail sur la propriété intellectuelle et a contribué à faire avancer l'innovation sur le plan de l'éthique en matière de santé numérique.
- L'OMPI a réalisé d'autres analyses et études sur le "Guide de la propriété intellectuelle pour les technologies de santé" et le "Guide sur la lutte contre la contrefaçon pharmaceutique".

13. En 2025, le **Programme de formation, de mentorat et de mise en relation sur la propriété intellectuelle et les savoirs médicaux traditionnels** en Afrique, visant à établir et à soutenir un écosystème d'innovation lié aux savoirs médicaux traditionnels et reposant sur ces savoirs, s'est poursuivi en Ouganda et au Nigéria et il a été lancé au Samoa, à Kiribati, aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie. Cette initiative contribue à l'ODD 3.8, ainsi qu'aux ODD 1.4 et 8.5.

14. L'OMPI a accueilli la quatrième Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, placée sous le thème suivant : "[Le rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation s'agissant de relever les défis mondiaux en matière de santé publique: favoriser le transfert de technologie et les partenariats](#)". Cette conférence a rassemblé des intervenants et modérateurs de haut niveau venant de différents secteurs et répondant à différents profils professionnels : hauts fonctionnaires, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, universités et secteur privé. Elle a contribué à l'ODD 3.8 en promouvant la coopération sur la propriété intellectuelle et l'innovation afin d'élargir l'accès aux technologies de santé, d'encourager le partage des connaissances et de renforcer les partenariats appuyant le développement et l'échange d'innovations médicales, notamment pour les pays en développement et les PMA.

15. Le [Rapport de l'OMPI sur le paysage des brevets – Santé et sécurité au travail \(SST\)](#) fournit une analyse approfondie des tendances mondiales dans ce domaine. Ce rapport montre un paysage en constante évolution, déterminé par les progrès technologiques, les cadres

réglementaires et une prise de conscience croissante des risques professionnels, contribuant ainsi aux ODD 3.9, 8.2, 8.8 et 9.4.

16. Le **Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI** fournit des conseils en matière de règlement extrajudiciaire des litiges, ainsi que des services d'administration des dossiers afin de faciliter la négociation des contrats et d'aider les parties à régler leurs différends dans le domaine des sciences de la vie. Dans le cadre des services et mesures d'appui de l'OMPI en rapport avec la COVID-19, le Centre a organisé une série d'événements de règlement extrajudiciaire des litiges adaptés pour les parties prenantes dans les domaines des sciences de la vie, contribuant ainsi à l'ODD 3.3.

ODD 4 – Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

17. L'[Académie de l'OMPI](#) demeure le prestataire de services mondial en matière d'enseignement, de formation et d'acquisition de compétences en propriété intellectuelle pour tous et partout. En 2025, plus de 160 000 apprenants venant des 194 États membres de l'OMPI ont bénéficié des formations proposées. Ces cours consistent principalement à inculquer une culture de l'innovation et de la créativité et à mettre l'accent sur le rôle de la propriété intellectuelle en tant que vecteur de développement durable, contribuant ainsi à l'ODD 4.3. Le [programme d'apprentissage en ligne sur la propriété intellectuelle](#) de l'Académie de l'OMPI est mondialement accessible et abordable pour les utilisateurs des systèmes de propriété intellectuelle, administrateurs et autres parties prenantes, tels que les administrations et les offices de propriété intellectuelle, les juges, les diplomates, les professionnels de la propriété intellectuelle, les scientifiques et les chercheurs, les bureaux de transfert de technologie, les juristes, les enseignants et les étudiants. En 2025, 654 cours en ligne et hybrides au total ont été dispensés dans 20 langues, contribuant ainsi à l'ODD 4.7. En 2025, 366 étudiants participant à 14 [programmes conjoints de master](#), dont 105 parrainés par l'OMPI, ont eu accès à un enseignement supérieur en propriété intellectuelle. L'académie de l'OMPI a organisé, en collaboration avec des établissements partenaires, 19 **cours d'été sur le droit de la propriété intellectuelle** dans 14 pays, et 2 133 participants ont achevé ce programme avec succès. La vingtième édition du *Colloque de l'OMPI et de l'OMC à l'intention des enseignants et des chercheurs en propriété intellectuelle* s'est tenue à Genève, Suisse, avec 26 enseignants, contribuant à un renforcement des échanges sur les politiques universitaires en matière de propriété intellectuelle. La quatrième *Conférence sur la propriété intellectuelle et l'innovation organisée par l'OMPI, l'OMC et l'Université San Andrés* à Buenos Aires, Argentine, a réuni 16 enseignants de la région. En outre, 56 étudiants et anciens étudiants ont participé à l'événement intitulé "S'appuyer sur la propriété intellectuelle pour la numérisation et l'économie de la création en Afrique", portant sur l'impact de la propriété intellectuelle et organisé au Zimbabwe dans le cadre du *master conjoint entre l'OMPI, l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle et l'Université d'Afrique*. Toutes ces activités contribuent à l'ODD 4.3.

18. L'Académie de l'OMPI a soutenu des [institutions de formation en matière de propriété intellectuelle \(IPTI\)](#) dans leur travail de conception et de mise en œuvre de quatre programmes conjoints en faveur des entrepreneurs et des créateurs. Trois nouveaux programmes conjoints à l'intention des jeunes ont été mis en œuvre en République dominicaine, à El Salvador et au Pérou pour aider les jeunes à acquérir des compétences en propriété intellectuelle et entrepreneuriat, contribuant ainsi à l'ODD 4.4. En 2025, les IPTI ont bouclé l'initiative "Uchi CreActivo : la valeur en capital grâce à la propriété intellectuelle". Cette initiative assure à des groupes vulnérables un accès équitable à la propriété intellectuelle. Elle propose des cours sur mesure aux enfants Awajún, communauté autochtone du Pérou, afin d'améliorer leurs connaissances et compétences en propriété intellectuelle, élargissant les opportunités pour la communauté dans cette région, contribuant ainsi à l'ODD 4.5. Le programme des IPTI a permis de préserver la diversité culturelle en soutenant un projet à destination des entrepreneurs

d'artisanat populaire en Ukraine, contribuant ainsi à l'ODD 4.7. En 2025, trois nouveaux IPTI ont vu le jour, deux en Algérie et un en Arménie, et 12 événements ont été organisés dans le réseau des IPTI. Plus de 70 experts en propriété intellectuelle ont été formés à l'enseignement et aux compétences techniques de fond pour être formateurs dans ces IPTI, contribuant ainsi à l'ODD 4.c.

19. Ces cinq dernières années (2021-2025), l'Académie de l'OMPI a atteint la parité femmes-hommes parmi les participants, avec 54,6% de femmes sur un nombre total de 434 364 personnes. À l'occasion de la Journée internationale des femmes (8 mars 2025), l'Académie de l'OMPI a offert des [bourses intégrales à 490 candidates](#) pour qu'elles puissent participer à ses cours en ligne de perfectionnement, contribuant ainsi aux ODD 4.3 et 4.5. Sur les 366 personnes participant aux programmes conjoints de master, 211 étaient des femmes (58%), ce qui contribue aux ODD 4.3 et 4.5 ainsi qu'à l'ODD 5. L'Académie de l'OMPI atteint la parité femmes-hommes dans les IPTI, avec 55% de femmes et 45% d'hommes. Les IPTI partenaires affichent en outre une parité historique avec 50% de femmes et 50% d'hommes dans leurs formations, ce qui contribue à l'ODD 4.3 et à l'ODD 5.

20. Les jeunes et adultes âgés de 16 à 34 ans représentaient 65% (86 873) de tous les participants aux cours en ligne et hybrides de l'Académie, ce qui contribue à l'ODD 4.c. Dans le cadre de son [programme de propriété intellectuelle à destination des jeunes et des enseignants](#), l'Académie de l'OMPI organise des "séjours pour jeunes sur la propriété intellectuelle" à l'intention de jeunes innovateurs, créateurs et étudiants. Au total, 285 participants (78%) aux programmes conjoints de master ont entre 18 et 35 ans, ce qui contribue à l'ODD 4.4.

21. Le [Portail de formation accessible](#) de l'Académie de l'OMPI contient 18 cours en ligne et hybrides en anglais, arabe, espagnol, français, portugais et russe. Ce portail représente une étape importante vers l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation pour les apprenants souffrant de déficiences visuelles ou ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. En 2025, 1 795 participants ont suivi des cours sur la propriété intellectuelle via le portail. En 2025, l'Académie de l'OMPI a continué d'offrir des versions accessibles du cours général sur la propriété intellectuelle (DL-101) dans toutes les langues officielles des Nations Unies et en portugais, ainsi que trois cours supplémentaires élaborés pour des ONG avec le Consortium pour des livres accessibles (ABC) du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création : Production de livres accessibles; Contenus accessibles en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM); Production de livres accessibles et Concepts d'édition, représentant plus de 600 heures d'apprentissage proposé progressivement en arabe, anglais, espagnol et français. Ces cours visent à élargir les opportunités de formation et d'enseignement en matière de propriété intellectuelle à l'intention des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, conformément au Traité de Marrakech et en réponse à l'ODD 4.5.

22. L'Académie de l'OMPI organise des **programmes et cours de certification** pour la montée en compétences et l'évolution de carrière de professionnels, d'utilisateurs et de parties prenantes du système mondial de propriété intellectuelle, ce qui contribue à l'ODD 4.4.

23. Le [Groupe WIPO ADR Young](#) est un lieu d'échanges et de formation pour les jeunes professionnels travaillant dans les domaines de la propriété intellectuelle et du règlement de litiges. Il contribue ainsi aux ODD 4.4 et 4.5, ainsi qu'à l'ODD 8.6. Il est accessible gratuitement et ouvert aux professionnels du monde entier âgés de moins de 40 ans et ayant une expérience de la propriété intellectuelle et du règlement extrajudiciaire des litiges. À ce jour, le groupe WIPO ADR Young compte plus de 3 000 membres venant de plus de 125 pays.

24. Suite à une réorganisation de l'activité de l'OMPI pour l'engagement des jeunes, la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle a commencé à revoir ses activités en matière d'engagement des jeunes en février 2025, notamment la mise en œuvre de

la [Stratégie pour l'autonomisation des jeunes en matière de propriété intellectuelle \(IP-YES!\)](#), en accord avec les ODD 4, 9 et 17.

25. Dans le domaine de la sensibilisation et de l'engagement des jeunes, l'OMPI a poursuivi en 2025 ses efforts de communication et de sensibilisation pour contribuer davantage aux ODD 4 et 8 (en particulier aux cibles 4.4 et 8.6) en fournissant aux jeunes des outils et des activités de nature éducative leur permettant de comprendre, de respecter et d'exploiter le pouvoir de la propriété intellectuelle pour eux-mêmes et pour leurs communautés. L'un des projets phares est le **Projet OMPI-ARIPO IP Clubs**, qui intègre un enseignement en propriété intellectuelle dans la formation pratique dispensée aux élèves de l'enseignement secondaire dans les États membres de l'ARIPO. Ce projet devrait toucher environ 600 étudiants et 60 enseignants de 30 écoles dans les six pays.

26. La première édition en 2025 du **concours de plaidoirie en matière de propriété intellectuelle organisé par l'OMPI** a permis à des étudiants âgés de moins de 35 ans d'approfondir leurs connaissances en droit de la propriété intellectuelle, leurs compétences en matière de défense et leurs réseaux à l'échelle mondiale. Ce concours a permis également aux juristes dont l'activité est axée sur l'innovation et ayant des connaissances en propriété intellectuelle de renforcer leurs capacités. Dix-sept équipes universitaires venant de 15 pays de toutes les régions du monde ont participé au concours et douze sont parvenues au stade des épreuves finales à Genève. Cette activité a contribué aux ODD 4, 9, 16 et 17.

27. Le tout premier concours "**Next Great IP Game Jam**" organisé par l'OMPI a réuni de jeunes développeurs de jeux âgés de 15 à 35 ans venant de plus de 62 pays de toutes les régions du monde. Ces jeunes devaient concevoir des jeux méritant une franchise et ont appris en même temps comment les droits de propriété intellectuelle peuvent appuyer la créativité et la commercialisation. Ce projet a contribué aux ODD 4.4 et 4.7, ainsi qu'aux ODD 8.3, 8.5, 9.5, 9.b, 17.6, 17.16 et 17.17.

28. La **Y2IP Bahrain Edition** s'est conclue par la reconnaissance des jeunes développeurs, la diffusion des outils pédagogiques sur la propriété intellectuelle et des partenariats durables pendant l'événement Bahrain Youth City 2030 et la Journée internationale de la jeunesse, sous le thème "Comment les jeunes font avancer la coopération multilatérale grâce à la technologie et aux partenariats". Ce projet a rassemblé des jeunes, des enseignants, des administrations, des experts en propriété intellectuelle, des représentants du secteur privé et des universités, contribuant ainsi à l'ODD 4.4.

29. Dans le cadre d'un projet financé par le Fonds fiduciaire mondial du Japon, plus de 190 étudiants et plus de 80 membres d'universités au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Bangladesh ont été formés à la gestion des marques et ont acquis des compétences créatrices dans l'objectif de la commercialisation. En améliorant la qualité de l'enseignement, les capacités des enseignants et l'employabilité des jeunes, ce projet contribue à l'ODD 4. Il contribue également à l'ODD 8 car il a conduit plus de 70 PME à créer ensemble des actifs pouvant faire l'objet de marques, dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat et la compétitivité. En renforçant les écosystèmes d'innovation grâce à une collaboration entre les universités et l'industrie, il contribue aussi à l'ODD 9. Grâce à des partenariats multipartites entre offices de propriété intellectuelle, ministères, universités, PME et experts internationaux, le projet a fait avancer l'ODD 17.

30. Le projet intitulé [Donner les moyens aux filles de réussir dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques \(STEM\) et des innovations informatiques en renforçant leurs capacités en propriété intellectuelle](#) a été mis en œuvre au Cambodge. L'objectif était d'augmenter le nombre de lycéennes participant au développement de logiciels, d'applications mobiles et de jeux vidéo, grâce à un

renforcement des capacités axé sur la propriété intellectuelle. Ce projet contribue aux ODD 4.4 et 5.

31. Des concours nationaux et des **séjours de formation sur la propriété intellectuelle ou le droit d'auteur** ont été mis en place en République démocratique populaire lao et aux Philippines pour sensibiliser davantage les jeunes créateurs intervenant sur les réseaux sociaux à la propriété intellectuelle, en lançant des défis créatifs sur TikTok. Cette activité permet de réaliser les ODD 4.4, 4.5 et 8.6.

32. Le **Programme de bourses pour jeunes administrateurs et professionnels dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes** a permis à cinq professionnels venant de la Colombie, de l'Inde, du Malawi, du Nigéria et du Viet Nam de participer à la sixième édition du Programme conjoint de master en politique de propriété intellectuelle et de développement. Ce programme contribue ainsi aux ODD 4.4, 8.6 et 10.2.

33. Le **Projet visant à aider les jeunes concepteurs à tirer parti de la propriété intellectuelle** s'est élargi en 2025, renforçant les compétences pratiques et les capacités des étudiants en matière de gestion de la propriété intellectuelle grâce à une collaboration pratique avec des associations de fabricants. Au Brésil, l'édition du projet menée dans la région amazonienne s'est achevée avec succès, avec 21 dépôts de dessins ou modèles industriels et la validation d'un ensemble d'outils de formation désormais disponibles publiquement sur le site Internet de l'Institut national brésilien de la propriété industrielle, pour que d'autres universités puissent le reproduire. L'OMPI a présenté cette initiative lors de la trentième Conférence des Parties (COP 30), précisant qu'elle contribuait à l'ODD 4.4 en dotant les jeunes des compétences techniques et créatives nécessaires pour obtenir un emploi et développer l'entrepreneuriat.

34. L'**atelier sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans le secteur de l'audiovisuel, destiné aux fonctionnaires de l'Office vénézuélien de la propriété intellectuelle et de l'Office cubain du droit d'auteur**, s'est attaché à renforcer les capacités des 43 participants grâce à un échange d'expériences et de bonnes pratiques venant d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. En encourageant le développement de compétences pour une participation efficace aux industries de la création et de la culture, cette activité contribue à l'ODD 4.4.

35. Le projet intitulé "**Réalisation de supports pédagogiques sur le droit d'auteur adaptés à la langue locale et au contexte local**" consiste à adapter et à traduire des supports d'information sélectionnés dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes dans les industries de la création. Deux publications de l'OMPI ont été traduites : "*Mastering the Game: Business and Legal Issues for Video Game Developers*" de l'anglais vers le vietnamien et le bahasa (Indonésie); et "*How to Make a Living from Music*" de l'anglais vers le portugais. Ce projet contribue aux ODD 4.4 et 4.7.

36. Dans le cadre de son fonds de reconstruction et en réponse à une demande du Bureau du droit d'auteur de la Côte d'Ivoire (BURIDA), l'OMPI a lancé dans ce pays un projet intitulé "**Soutien de l'OMPI dans le cadre du fonds de reconstruction à la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans le secteur des œuvres textuelles et visuelles**". En assurant un meilleur accès à des ressources pédagogiques de qualité, en favorisant une société fondée sur la connaissance et en appuyant l'évolution professionnelle des enseignants tout comme celle des étudiants, le projet contribue à l'ODD 4.4.

37. Dans le cadre de son fonds de reconstruction, l'OMPI a mis en œuvre en Roumanie un projet visant à renforcer les capacités des communautés locales de la région de Țara Beiușului afin de protéger et de promouvoir les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle. Ce projet permet également aux bénéficiaires se

trouvant dans une région ayant peu accès aux services de développer des entreprises sociales durables et résilientes, contribuant ainsi aux ODD 4.4 et 11.4. L'une des étapes clés du projet a été l'enregistrement de l'Association des dépositaires de connaissances et expressions culturelles traditionnelles de Țara Beiușului, devenant ainsi titulaire d'une marque collective en cours de développement. En parallèle, l'OMPI a lancé un projet sur la gestion des marques et la commercialisation de l'indication géographique enregistrée "huile d'olive Valmi Elbasan", en Albanie. Ce projet visait à renforcer les compétences des producteurs, à appuyer les stratégies commerciales et stratégies sur les réseaux sociaux et à améliorer les capacités institutionnelles pour gérer, protéger et commercialiser cette indication géographique. Ensemble, ces initiatives contribuent à sauvegarder le patrimoine culturel tout en favorisant un développement économique durable aux communautés ayant peu accès aux services.

38. La plateforme [CLIP](#) (Creators Learn Intellectual Property) est l'une des initiatives phares de l'OMPI et une plateforme de connaissance majeure donnant aux créateurs des moyens d'action grâce à ses contenus pédagogiques et mobilisateurs de haute qualité sur les droits des créateurs, sur la propriété intellectuelle et sur les pratiques des industries de la création. Gratuite et disponible à la fois en ligne et hors ligne via l'application mobile lancée en 2025, la plateforme a montré qu'elle était globalement très largement accessible, avec 179 000 utilisateurs uniques dans plus de 200 pays en 2024 et 2025. CLIP existe aujourd'hui dans sept langues et elle est plus précisément dédiée à l'industrie musicale. L'initiative sera encore élargie et inclura les arts visuels en 2026, contribuant directement à améliorer l'accès à un enseignement de qualité, au développement de compétences et à la connaissance de pratiques de développement durable pour les créateurs professionnels dans le monde entier (cibles 4.3, 4.4 et 4.7).

39. Dans le domaine du droit d'auteur et des industries de la création, l'OMPI a fourni une assistance législative pour aider les États membres à tirer pleinement parti des flexibilités du système du droit d'auteur, telles que les limitations et exceptions liées à l'éducation et à la recherche. Un guide utile pour les États membres est le [Guide sur la préservation](#), qui soutient les activités de préservation des institutions du patrimoine culturel, telles que les bibliothèques, les musées et les services d'archives, afin de protéger le patrimoine culturel mondial (cible 4.7).

40. L'OMPI a soutenu des initiatives de renforcement des capacités pour les industries de la création via le projet intitulé [Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique](#), ce qui contribue aux cibles 4.7 et 8.3. Des ateliers ciblés ont été consacrés au renforcement des capacités en propriété intellectuelle dans des secteurs spécifiques, afin de fournir aux parties prenantes les outils et les connaissances nécessaires pour réussir dans l'économie numérique. Afin de soutenir davantage l'apprentissage continu, l'OMPI a mis à jour sa [page Web](#), fournissant de nouvelles ressources et des contenus pédagogiques à un public mondial.

41. Le [Consortium pour des livres accessibles \(ABC\)](#) a proposé la mise en œuvre pratique du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés, aux œuvres publiées en finançant la production de manuels scolaires nationaux dans des formats accessibles (cibles 4.4 et 4.5).

42. Le **modèle de données relatives à l'économie de la création** a contribué aux cibles 4.7 et 8.2 en fournissant aux décideurs politiques, aux enseignants et aux parties prenantes les outils nécessaires pour évaluer et renforcer la créativité et l'innovation dans la société.

43. S'appuyant sur la première enquête réalisée en 2023, [WIPO Pulse](#)² 2025 a continué d'évaluer les attitudes dans le monde entier à l'égard de la propriété intellectuelle et de suivre les changements longitudinaux intervenus dans la manière dont le public perçoit les systèmes de propriété intellectuelle. L'enquête WIPO Pulse 2025 a conservé sa couverture mondiale, enregistrant des données représentatives éclairant les stratégies d'orientation basées sur des preuves et les stratégies pédagogiques. Au total, 35 500 entretiens ont été menés dans 74 pays de par le monde et le groupe cible général est constitué d'individus représentatifs âgés de 18 à 65 ans. Cette activité a contribué aux ODD 4.4 et 5.5, ainsi qu'aux ODD 8.2 et 17.6.

ODD 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

44. En 2025, l'OMPI s'est engagée à faire en sorte que les femmes participent davantage à l'innovation et au système de la propriété intellectuelle dans différents domaines, afin de s'appuyer sur la propriété intellectuelle pour stimuler l'innovation et la croissance des entreprises et pour donner davantage d'autonomie aux femmes et aux filles sur le plan économique, en élargissant ses efforts, contribuant ainsi aux ODD 5.5, 5.a, 5.b et 5.c³.

45. En s'appuyant sur sa stratégie 2022-2026 concernant le rôle de la propriété intellectuelle pour les femmes et les filles, à savoir sur le [Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes \(IPGAP\)](#), l'OMPI a sensibilisé davantage les États membres et la communauté de la propriété intellectuelle tout en continuant à élargir et à faire évoluer les activités menées sur le terrain avec des entrepreneuses, PME et associations de femmes.

46. Pour répondre au pilier "**Politique**" de l'IPGAP, l'OMPI a accueilli, pour la première fois en 2025, [le Colloque sur les femmes et la propriété intellectuelle](#), rassemblant des décideurs, des chercheurs et des professionnels de toutes les régions qui ont échangé leurs expériences et discuté de stratégies pour augmenter le nombre de femmes participant à l'innovation et présentes dans le monde de la propriété intellectuelle. L'OMPI continue de mettre à jour et d'étoffer sa [base de données IPGAP](#), ressource complète rassemblant les politiques et initiatives mondiales mises en œuvre par les gouvernements et partenaires du monde entier pour que les femmes participent davantage à l'innovation, à la propriété intellectuelle et à l'entrepreneuriat. S'appuyant sur cette base de données, une série de webinaires a été mise en place sur les thèmes suivants : "Soutien juridique et financier aux innovatrices et entrepreneuses en propriété intellectuelle" et "Mentorat pour réussir : assurer un avenir aux innovatrices".

47. Les éléments mis en évidence dans le **Rapport exploratoire de l'OMPI**⁴ ont permis la planification stratégique d'un scénario et le développement de contenus pour le Colloque de 2025 sur les femmes et la propriété intellectuelle. Ce rapport fournit également des éléments fondés sur des preuves permettant d'établir des politiques et programmes de propriété intellectuelle veillant à l'égalité des sexes. L'utilisation de ces éléments pour différents projets connexes contribue directement à donner plus d'autonomie aux femmes et à leur donner un rôle de chef de file dans l'innovation, l'entrepreneuriat et la prise de décisions sur la

² WIPO Pulse est la toute première enquête mondiale sur la perception de la propriété intellectuelle, qui évalue les attitudes dans le monde entier à l'égard de la propriété intellectuelle, ainsi que les changements dans ces attitudes de manière longitudinale, et qui en a tiré des enseignements stratégiques sur la manière dont la propriété intellectuelle est perçue mondialement.

³ Les projets, activités et autres travaux entrepris en 2025 entrent dans les catégories suivantes : activités et initiatives entreprises individuellement par l'OMPI; et activités entreprises par l'OMPI dans le cadre du système des Nations Unies.

⁴ Le Rapport exploratoire de l'OMPI est une synthèse des entretiens approfondis et de qualité menés avec des chefs de file en matière d'innovation, avec des décideurs, des directeurs d'offices de propriété intellectuelle, des entrepreneurs et d'autres parties prenantes clés, pour comprendre les nouvelles tendances, les défis et les opportunités déterminant l'avenir des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.

propriété intellectuelle. Ce travail peut faire de la propriété intellectuelle un cadre favorable à la participation et au leadership des femmes dans l'économie, dans des secteurs axés sur la technologie, contribuant ainsi à l'ODD 5.b. Le Rapport exploratoire de l'OMPI fournit également des perspectives sur la manière dont les écosystèmes d'innovation pourraient s'adapter aux technologies émergentes et à l'évolution des paradigmes en matière de propriété intellectuelle (cibles 9.5 et 9.b ainsi que 17.6).

48. Sous le pilier "Collecte et analyse des données" de l'IPGAP, l'OMPI continue de faire évoluer les méthodes et analyses sur la participation des femmes à l'innovation et à la créativité, insistant sur l'importance des données pour éclairer les politiques. Une initiative clé à ce sujet a été l'organisation de la **Réunion mondiale des spécialistes de la recherche sur le renforcement de la participation des femmes à l'innovation, la créativité et la propriété intellectuelle**. La deuxième édition de cette réunion, qui s'est tenue sous forme hybride, a rassemblé des experts mondiaux afin de présenter les nouvelles recherches et d'envisager des stratégies pour améliorer la commercialisation et le financement de projets de propriété intellectuelle menés par les femmes et d'encourager la collaboration interdisciplinaire.

49. En 2025, l'OMPI a continué de mettre en œuvre et de développer des projets sur le terrain, encourageant la participation de femmes au système de la propriété intellectuelle grâce à des initiatives ciblées de formation et de mentorat fondées sur les communautés, répondant au pilier "Ouvrir de nouvelles perspectives" de l'IPGAP. Le programme "**La propriété intellectuelle pour elle**" est une nouvelle plateforme mondiale de l'OMPI pour un engagement des communautés à donner davantage d'autonomie aux entrepreneuses, innovatrices et créatrices.

50. S'inscrivant dans le Programme sur l'entrepreneuriat de la Division des savoirs traditionnels de l'OMPI, le **Programme de formation, de mentorat et de mise en relation sur la propriété intellectuelle à l'intention des entrepreneuses issues de peuples autochtones et de communautés locales** encourage l'entrepreneuriat chez les femmes des communautés autochtones, l'innovation et la créativité liées aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, en renforçant leur capacité à utiliser efficacement les outils de propriété intellectuelle pour les activités entrepreneuriales de leurs communautés. Un volet régional ("Pacifique") de ce Programme a été lancé en 2025 à destination de 16 entrepreneuses issues de peuples autochtones et de communautés locales de huit pays insulaires du Pacifique (Fidji, Kiribatin, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon et Vanuatu), avec le soutien du Gouvernement de l'Australie et du Fonds fiduciaire OMPI-Australie. Un autre volet régional ("MexCARD") a été lancé en 2025 à destination de 20 bénéficiaires venant du Costa Rica, de la République dominicaine, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua et du Panama, pour renforcer les capacités des participantes à utiliser stratégiquement et efficacement des outils de propriété intellectuelle pour les activités basées dans leurs communautés. L'assistance fournie aux entreprises des communautés locales de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou, engagée dans le cadre d'un programme régional en 2023, avec le soutien du Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle, s'est poursuivie en 2025. Un projet visant à assister et soutenir sept villages de la communauté Oma en République démocratique populaire lao pour le développement et l'enregistrement d'une marque collective de produits fondés sur des traditions a été engagé dans le cadre du fonds de reconstruction de l'OMPI. Les activités précitées ont contribué à l'ODD 5.5 ainsi qu'aux ODD 1.4, 2.3, 4.3, 4.4, 4.5, 4.7, 8.3, 8.5 et 10.2.

51. L'une des sessions d'échange organisées sur le thème "**Réduire les disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle**" a été consacrée aux [femmes dans le secteur des dessins et modèles](#). Cette session a rassemblé des conceptrices du Guatemala, de la Jordanie, de la République démocratique populaire lao et de la Pologne, qui ont fait part de leur expérience professionnelle et souligné comment les outils de propriété

intellectuelle les ont aidées à faire croître leurs entreprises, protéger leur créativité et leur ont assuré une présence durable dans le secteur des dessins et modèles. Cette session d'échange a contribué à l'ODD 5.5.

52. Le projet intitulé **“La propriété intellectuelle et les entrepreneuses en Irak”** a mis en place un système de soutien visant à faciliter la gestion et la commercialisation des droits de propriété intellectuelle par huit entrepreneuses, et à établir des liens durables entre leurs entreprises de production et la propriété intellectuelle. Ce projet contribue à l'ODD 5.5, ainsi qu'aux ODD 4.4, 8.3 et 10.2.

53. Le projet intitulé **“Propriété intellectuelle et femmes artisanes en Mauritanie : valorisation des perles de Zouerate”** visait à donner davantage d'autonomie aux femmes artisanes travaillant les *“perles de Zouerate”* en améliorant leurs connaissances et leurs compétences sur la propriété intellectuelle et plus précisément sur la gestion des marques, contribuant ainsi à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel. Ce projet contribue à réaliser l'ODD 5.5, ainsi que les ODD 8.3, 10.2 et 11.4.

54. Le projet intitulé **“Le tissage, une tradition, un avenir : renforcement de l'autonomie économique et créative des femmes Poqomchi au Guatemala”** a permis à 33 tisserandes d'évaluer leurs besoins et de bénéficier de formations en présentiel, d'actions de mentorat et de sessions spécialisées sur l'analyse coût/prix, la négociation et la gestion des marques. En renforçant les capacités économiques et créatives de ces femmes et en favorisant leur participation aux chaînes de valeur, le projet contribue à l'ODD 5.5.

55. Le projet intitulé **“La propriété intellectuelle pour les entrepreneuses en Amérique latine : créer de la valeur grâce à la propriété intellectuelle”** a permis aux participantes venant du Honduras, du Panama et de l'Uruguay de protéger leurs marques, leurs droits d'auteur et leurs secrets d'affaires et a présenté des ressources de formation associant la propriété intellectuelle aux outils commerciaux des entreprises pour stimuler leur compétitivité. Ce projet contribue à l'ODD 5.5, lequel vise à assurer une participation totale et efficace des femmes ainsi que l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux.

56. Une **édition régionale du projet de formation sur l'autonomisation des femmes faisant carrière dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) grâce à des compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle (Colombie, Équateur, Guatemala)** a renforcé les connaissances en propriété intellectuelle des innovatrices dans ce domaine, ainsi que leurs compétences en gestion, grâce à des formations sur mesure, à un mentorat accéléré et à un mentorat individualisé pour élaborer des stratégies de propriété intellectuelle. Ce projet contribue à l'ODD 5.5.

57. Une **réunion régionale sur la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes** a rassemblé 16 chefs d'offices de la propriété intellectuelle ou hauts fonctionnaires venant de pays participant au Réseau latino-américain sur la propriété intellectuelle et le genre. Cette réunion a facilité les échanges de bonnes pratiques et la collaboration sur la mise en œuvre de politiques relatives au genre, de stratégies en matière de données et d'initiatives visant à encourager les femmes à utiliser concrètement le système de la propriété intellectuelle, contribuant ainsi à l'ODD 5.5.

58. Après le succès de l'**atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle pour des PME dirigées par des femmes**, des sessions complémentaires ont été organisées afin de consolider les enseignements qui en ont été tirés, de renforcer la collaboration entre les entrepreneuses et de mettre en avant les résultats du projet. L'initiative encourage l'égalité entre les sexes en donnant davantage de moyens d'action aux entrepreneuses, en renforçant leur capacité à gérer et commercialiser la propriété intellectuelle et en les faisant davantage participer aux écosystèmes de l'innovation. Cette activité contribue aux ODD 5.5, 5.b et 8.3.

59. Le projet intitulé “**Sensibilisation à la propriété intellectuelle et renforcement des capacités des entrepreneuses dans les arts culinaires**” a renforcé les compétences professionnelles et commerciales et œuvré pour l'égalité d'accès à des opportunités de formation pour les entrepreneuses qui ont peu accès à ces services. Le projet a permis de renforcer le leadership des femmes et leur pouvoir décisionnel dans la stratégie d'une entreprise, la gestion des marques et le positionnement sur le marché. Il a permis aux femmes chefs de microentreprises et de petites entreprises dans le domaine culinaire d'améliorer leur compétitivité, de mieux s'intégrer sur les marchés locaux et internationaux et de préserver leur patrimoine culturel culinaire grâce à des outils d'indication géographique. Les activités précitées contribuent à atteindre l'ODD 5.5 ainsi que les ODD 4.4, 4.5, 9.3, 11.4, 17.6, 17.9, 17.16 et 17.17.

60. La parité est atteinte parmi les boursiers sélectionnés dans les **Programmes conjoints de master de l'OMPI** précités sous l'ODD 4. Avec 58% de femmes en 2025, l'égalité des sexes ainsi obtenue contribue à l'ODD 5.1.

61. Le **Projet de pérennisation de la transformation des entreprises – Les femmes dans l'agro-industrie : de l'informel au formel** a permis à des entrepreneuses formées par l'OMPI, l'une venant du Mali, une autre du Niger, de former et d'accompagner chacune au moins 50 autres femmes chefs d'entreprises agro-industrielles. Ce projet contribue aux ODD 5.5, 5.a, 5.b, ainsi qu'aux ODD 1.1, 1.4, 8.2 et 10.2.

62. À São Tomé-et-Príncipe, le projet intitulé **Mettre la propriété intellectuelle au service de la croissance et de la compétitivité d'entreprises dirigées par des femmes à São Tomé-et-Príncipe** a été développé dans l'objectif de faire de la propriété intellectuelle un outil d'autonomisation de ces entrepreneuses. Ce projet contribue aux ODD 5.5 et 5.a, ainsi qu'aux ODD 1.4, 1.a, 1.b, 8.2 et 10.2.

63. Un exposé a été présenté lors du lancement de l'**Étude pilote de l'OMPI sur “Les disparités hommes-femmes dans le domaine des dessins et modèles industriels dans les pays d'Europe centrale et les États baltes”**. Cette étude contribue à recenser et à combler les disparités hommes-femmes dans les enregistrements de dessins ou modèles industriels et à veiller à ce qu'autant de femmes que d'hommes participent à l'innovation et aux industries de la création. Les recherches ont fourni des données prouvées qui seront utilisées pour établir des politiques en faveur de l'égalité des sexes dans l'utilisation de la propriété intellectuelle et de l'autonomisation économique des femmes grâce à la protection des dessins et modèles, contribuant ainsi aux ODD 5.5 et 5.b.

64. L'OMPI a généré et publié des statistiques sur la participation des femmes au système des brevets en 2025, contribuant ainsi à l'ODD 5.5.

ODD 6 – Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

65. Comme indiqué précédemment à propos de l'ODD 2, l'édition 2025 du “**Livre sur les technologies vertes : des solutions pour faire face aux catastrophes climatiques**” contribue à l'ODD 6 en mettant en avant les innovations qui protègent les ressources en eau et garantissent un accès à l'eau face aux risques climatiques, faisant ainsi progresser l'ODD 6.1. La partie consacrée à l'eau de la base de données WIPO GREEN sur les technologies innovantes et les besoins comprend plus de 4 000 solutions technologiques, contribuant ainsi aux ODD 6.1, 6.3 et 6.4.

ODD 7 – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

66. En 2025, l'OMPI a publié le [Livre sur les technologies vertes : des solutions énergétiques qui répondent aux changements climatiques en Asie et dans le Pacifique](#), présentant plus de 200 technologies vertes innovantes venant du monde entier, en particulier des solutions énergétiques pratiques et évolutives, et répondant notamment aux défis du développement durable dans le monde et plus particulièrement dans la région Asie-Pacifique. Cette initiative a fait progresser les ODD 7.1, 7.2, 7.3, 7.a et 7.b et a contribué aux ODD 2, 6, 11, 12.2, 12.3, 12.5, 12.6 et 13.

67. L'édition 2025 de la publication "**Des solutions pour faire face aux catastrophes climatiques**" contribue à l'ODD 7 dans la mesure où elle présente des technologies garantissant un approvisionnement en énergie pendant et après des catastrophes climatiques, tout en favorisant le développement durable à long terme, faisant ainsi progresser les ODD 7.1 et 7.b.

68. La **Base de données WIPO GREEN sur les technologies innovantes et les besoins** comprend une catégorie consacrée aux solutions [énergétiques](#) et aux besoins, avec plus de 60 000 entrées, faisant ainsi progresser les ODD 7.1, 7.2, 7.3, 7.a et 7.b.

69. Le [Projet d'accélération "Réduire les émissions de carbone dans les villes chinoises"](#) tente de trouver des solutions aux besoins environnementaux des villes et aide la Chine à s'acquitter de son engagement en faveur du climat consistant à réduire les émissions de carbone, faisant ainsi progresser les ODD 7.1 et 7.2 ainsi que l'ODD 11. Soixante-neuf besoins ont été recensés et 104 technologies vertes venant du monde entier ont été trouvées pour faire face à ces défis majeurs. Il en a résulté à ce jour quatre mises en relation et 16 connexions.

70. En 2025, WIPO GREEN a poursuivi ses travaux sur le [Projet d'accélération: solutions pour le traitement et la valorisation des effluents des usines d'huile de palme en Indonésie](#), porte plus particulièrement sur les émissions de méthane provenant des effluents des usines d'huile de palme (POME) en Indonésie, faisant ainsi progresser les ODD 7.2 et 7.a. À ce jour, 26 solutions et 19 besoins technologiques ont été enregistrés dans la base de données WIPO GREEN.

71. Afin de contribuer elle-même aux ODD 7.2 et 7.3, l'OMPI a mis en place une utilisation plus efficace de l'énergie et une utilisation croissante de sources d'énergie renouvelables grâce à plusieurs mesures concernant l'ensemble de ses activités, notamment au siège. En 2025, l'OMPI a continué de refroidir ses locaux avec le système de refroidissement renouvelable puisant dans les eaux du lac Léman et de réduire ses besoins en refroidissement grâce aux toits végétalisés de deux de ses bâtiments. L'OMPI a également optimisé la régulation de la température dans ses locaux avec des plages réduites et, dans certains bâtiments du siège, un retour à la température par défaut lorsqu'ils ne sont pas occupés. L'OMPI a par ailleurs diminué sa consommation d'électricité (représentant 50% de la consommation d'énergie en 2025 sur le site de Genève) en continuant d'utiliser un éclairage par LED et un système de déclenchement de la lumière par détection de mouvement. 100% de l'électricité utilisée dans les locaux de l'OMPI provient de sources renouvelables.

72. L'OMPI compense ses émissions de carbone inévitables par l'achat d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE), via un mécanisme de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Elle contribue ainsi au financement de projets et programmes dans les pays en développement. L'OMPI a également poursuivi son engagement sur 10 ans auprès du pays hôte, visant à réduire au minimum la consommation d'énergie de

ses bâtiments, et elle participe activement à l'initiative 2050Today, lancée par le canton de Genève pour atteindre zéro émission d'ici à 2050.

73. Le **Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI** fournit des conseils sur le règlement des litiges ainsi que des services d'administration des dossiers pour aider les parties à résoudre leurs différends dans le domaine des technologies vertes et du développement durable, contribuant ainsi à l'ODD 7.a.

ODD 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

74. Le [Comité consultatif sur l'application des droits \(ACE\)](#) contribue à la mise en œuvre de l'ODD 8 (en particulier de la cible 8.3) et de l'ODD 9 (en particulier de la cible 9.b) en promouvant des politiques axées sur le développement aux niveaux national et régional, soutenant la création d'emplois décents pour tous, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et en facilitant les échanges de savoirs pour le développement de technologies au niveau national, la recherche et l'innovation dans les pays en développement. Cela contribue à la réalisation de l'objectif 16 (en particulier les cibles 16.3 et 16.4), permettant de diminuer le commerce illicite et de lutter contre le crime organisé.

75. L'OMPI a contribué aux ODD 8 et 9 (en particulier à la cible 9.b) en lançant officiellement son [Programme de renforcement des capacités IMPACT](#) avec sept États membres. Ce programme met en place une approche structurée, axée sur les résultats et visant à obtenir des résultats durables en matière d'application des lois. Il est destiné aux forces de police, aux contrôleurs des marchés, aux fonctionnaires des douanes et aux procureurs. Deux États membres ont achevé avec succès toutes les étapes du programme, cinq avancent actuellement dans les différentes phases de mise en œuvre, avec des activités qui se poursuivent en 2026. Pour contribuer à l'ODD 9.b tout en continuant de mettre en place de solides activités de renforcement des capacités sur mesure pour les autorités chargées de l'application des lois et le pouvoir judiciaire, [11 activités nationales, sous-régionales et régionales](#) ont été engagées au profit de 32 États membres et ont contribué à pérenniser la formation institutionnelle et les capacités opérationnelles à long terme.

76. En 2025, en vertu du mandat qui lui a été confié pendant l'exercice biennal 2024-2025, le [Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore](#) (IGC) a poursuivi ses travaux en vue de finaliser un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, dans le but d'assurer une protection équilibrée et efficace des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. L'Assemblée générale de l'OMPI de 2025 a confié à l'IGC la tâche de poursuivre ses travaux en 2026 et 2027. Quarante-quatre États membres ont signé le **Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés**. Fin 2025, le Malawi et l'Ouganda l'avaient ratifié. Le Traité entrera en vigueur trois mois après que 15 parties remplissant les conditions requises auront déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion. L'OMPI a continué de fournir des informations neutres et en fonction de la demande, ainsi que des conseils stratégiques et législatifs concernant le Traité. Cette activité a non seulement aidé à atteindre les cibles 8.1, 8.2 et 8.3 mais elle contribue également aux ODD 1.4, 1.b, 11.4 et 15.6.

77. Le développement et le libre accès à [PATENTSCOPE](#) favorisent le transfert de connaissances techniques entre l'inventeur qui dépose une demande de brevet et toute partie technique intéressée dans le monde entier, évitent les travaux de recherche et développement en double et encouragent l'innovation ouverte. Le développement et l'accès gratuit à **WIPO Translate** – intégré dans PATENTSCOPE – permettent de réduire les barrières linguistiques dans le transfert des connaissances sur les informations techniques contenues dans les divulgations de brevets dans 13 langues différentes, contribuant ainsi à l'ODD 8.2.

78. L'OMPI a apporté une assistance sur la transformation numérique aux offices de propriété intellectuelle, notamment avec une suite logicielle composée principalement du **système d'administration des offices de propriété intellectuelle (système IPAS)**. Ce système prend en charge le traitement des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels, du dépôt à la délivrance des droits et aux processus post-délivrance. WIPO File permet aux offices de propriété intellectuelle de proposer des services en ligne complets aux déposants et aux agents, et WIPO Publish permet aux offices de propriété intellectuelle de diffuser en ligne des informations sur les publications officielles et des informations connexes sur la propriété intellectuelle à l'intention des utilisateurs et pour les bases de données et plateformes mondiales de propriété intellectuelle de l'OMPI. Ces systèmes permettent un échange de données efficace et fiable connectant les offices de propriété intellectuelle aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI et aux données fournies aux déposants, aux offices de propriété intellectuelle et au public. Ils contribuent ainsi à l'ODD 8.2.

79. Le projet relevant du Plan d'action pour le développement, visant à [**maintenir et renforcer le rôle des marques collectives comme moteur du développement économique, culturel et social, via une approche globale de développement**](#), a commencé à être mis en œuvre en 2025. Ce projet continue à accompagner et à donner des moyens d'action aux titulaires actuels et futurs de marques collectives venant de pays en développement et de PMA, à savoir Brésil, Indonésie, Philippines, État plurinational de Bolivie et Tunisie, pour tirer parti au maximum du potentiel de leur marque collective et la pérenniser. Ce projet a contribué à la réalisation de la cible de l'ODD 8.3.

80. Dans le domaine de la **coopération au développement**, sous le point de l'ordre du jour "Propriété intellectuelle et développement", le CDIP permet aux États membres d'échanger leurs expériences, politiques en faveur du développement, initiatives efficaces, enseignements tirés et attentes, au niveau national, sur le rôle de l'OMPI et l'assistance technique apportée sur différents aspects de la propriété intellectuelle. En 2025, le CDIP s'est penché sur les sujets suivants : "*Propriété intellectuelle et système judiciaire : renforcement des capacités et expertise*" et "*Renforcer et moderniser les offices de propriété intellectuelle pour assurer leur résilience, leur efficacité, leur accessibilité et leur capacité de réaction face aux crises à l'ère du numérique*". Il a également réexaminé la question suivante : "*Les femmes et la propriété intellectuelle*". En favorisant le dialogue et le renforcement des capacités dans tout l'écosystème de la propriété intellectuelle, ces initiatives ont contribué à l'ODD 8.3. Elles ont également fait progresser la cible 17.16 en permettant un échange d'expériences nationales et de modèles de coopération entre les régions et entre plusieurs parties prenantes. Les initiatives ont aussi contribué à la cible 17.7 en renforçant les conditions du partage de connaissances, facilitant l'échange de technologies et de compétences à l'ère numérique.

81. En 2025, le CDIP a approuvé deux nouvelles propositions de projet, portant à 64 le nombre total de projets du Plan d'action pour le développement approuvés d'ici à fin 2025. Ces projets ont contribué aux ODD 8.3, 17.7 et 17.16 en renforçant le soutien apporté en matière de renforcement des capacités, la collaboration interrégionale et la diffusion de compétences techniques et d'innovation entre les États membres.

82. La [**troisième table ronde d'experts sur la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement**](#) s'inscrit dans les efforts constants déployés pour redynamiser l'engagement de l'OMPI en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et pour renforcer ces coopérations. En encourageant la coopération entre les pays et les organisations et en créant un espace où différentes parties prenantes peuvent partager leurs expériences, renforcer leurs partenariats et discuter d'une future collaboration sur la propriété intellectuelle et l'innovation au service du développement, cette table ronde contribue à l'ODD 17.16.

83. Le **Forum interrégional sur la propriété intellectuelle et l'économie de la création : mise en relation d'écosystèmes de la création en Asie et en Amérique latine** a mis en évidence le rôle vital de l'économie de la création pour stimuler la vitalité culturelle, la résilience économique et le bien-être social. Ce forum est une plateforme non seulement de dialogue mais également de collaboration entre plus de 50 décideurs, créateurs, et chefs de file industriels d'Asie et d'Amérique latine. L'un des temps forts du forum a été l'introduction de **WIPO FACE (Fantastic Agents for Creative Economy)**, nouvelle plateforme mondiale d'engagement communautaire. Ce forum permet d'atteindre les ODD 8.3 et 17.6.

84. Le **Forum interrégional sur la propriété intellectuelle et l'entrepreneuriat féminin dans les pays arabes et pays asiatiques** a fourni des éléments précieux, des enseignements pratiques et des mesures d'anticipation pour la prochaine phase de l'initiative, notamment l'annonce de la **plateforme "La propriété intellectuelle pour elle"**, représentant une communauté mondiale accompagnant les femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat. Ce forum permet d'atteindre les ODD 8.3 et 17.6.

85. **"Utiliser la propriété intellectuelle pour promouvoir l'entrepreneuriat chez des individus en cours d'insertion sociale au Costa Rica"** est un projet qui intègre des compétences et des outils de propriété intellectuelle dans les plans de commercialisation de produits développés par des individus privés de leur liberté et participant à des programmes de réintégration sociale par l'entrepreneuriat au Costa Rica. Ce projet a permis de dispenser une formation sur la propriété intellectuelle à 33 participants et de les accompagner de manière personnalisée sur la commercialisation fondée sur la propriété intellectuelle, le marketing, les modèles commerciaux et l'enregistrement. Le projet a donné lieu à 12 identités de marques et neuf demandes d'enregistrement de marques et a généré un guide de transfert méthodologique avec un ensemble d'outils pour la reproduction. Cette initiative contribue directement à l'ODD 1.4 et à l'autonomisation économique inclusive (ODD 8).

86. Dans le domaine du droit d'auteur et des industries de la création, les activités suivantes ont été réalisées pour contribuer aux ODD :

- Dans le domaine de la **gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes**, l'OMPI a conduit un vaste éventail d'activités techniques et législatives visant à renforcer cette gestion car elle génère une croissance économique durable et du travail décent dans les industries de la création. Ces activités ont été réalisées à l'aide de la [Boîte à outils de l'OMPI relative aux bonnes pratiques à l'intention des organismes de gestion collective](#), servant de référence aux juristes, aux décideurs et aux organisations de gestion collective pour prendre en considération les bonnes pratiques internationales sur les aspects opérationnels des organisations de gestion collective. Des séminaires nationaux et régionaux, des programmes de mentorat, un renforcement des capacités spécifique au secteur et un soutien consultatif ont permis aux créateurs d'accéder à une rémunération équitable, contribuant à la reconnaissance et à la professionnalisation des industries de la création, encourageant l'entrepreneuriat, la productivité et l'emploi dans les secteurs de la culture et de la création, en particulier dans les pays en développement et les PMA.
- Dans le cadre de son fonds de reconstruction, l'OMPI a appuyé les activités réalisées en Côte d'Ivoire afin de renforcer la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans le secteur des œuvres textuelles et visuelles, dans le contexte de la reprise post-COVID. En renforçant le cadre collectif de la concession de licences et en œuvrant pour une rémunération équitable des titulaires de droits, ces activités contribuent à la pérennité, à la professionnalisation et à la résilience économique des secteurs de la création, conformément à la cible 8.3.

- Une **réunion interrégionale de haut niveau des chefs de bureaux du droit d’auteur** a rassemblé des représentants de 13 États membres qui ont pu faire part de leurs expériences et discuter des défis que représente le soutien aux industries de la création utilisant intensément le droit d’auteur, en particulier au vu des évolutions technologiques telles que l’intelligence artificielle (IA). Cette réunion permet d’atteindre les ODD 8.3 et 9.5.
- La **réunion des entités spécialisées responsables de la protection et de la gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes et de la surveillance et supervision des activités culturelles au sein de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)** a été une occasion importante de renforcer la coopération et le dialogue dans le domaine du droit d’auteur et des industries de la création avec les parties prenantes provenant de pays membres de la CPLP. Cette réunion a donné naissance au Réseau de la CPLP pour le droit d’auteur et les droits connexes (RDAC-CPLP). Elle a également donné lieu à la signature d’une déclaration d’engagement et de la Charte du Réseau, ainsi qu’à l’élaboration d’un Plan d’action pour ce nouveau réseau. Cette réunion permet d’atteindre les ODD 8.3, 9.b et 17.6.
- 18 participants, experts internationaux et intervenants ont assisté au **programme de formation 2025 de l’Institut international du droit d’auteur (ICI), co-organisé par l’USCO et l’OMPI**⁵. Les principaux objectifs de l’ICI étaient que les participants échangent des informations sur les progrès réalisés et les questions émergentes concernant le droit d’auteur et les droits connexes, ainsi que des considérations sur les politiques et stratégies au niveau national et au niveau international, mettant l’accent en particulier sur les pays en développement et les pays en transition. Cette réunion permet d’atteindre les ODD 4.4, 8.3.b et 9.b.
- Contribuant aux ODD 8.3, 9.b et 17.9, le **Forum international sur le droit d’auteur de 2025 sur le thème : “Les industries de la création à l’ère numérique : repenser le droit d’auteur comme moteur de croissance et de développement”** a constitué une plateforme mondiale de dialogue entre décideurs, professionnels du droit d’auteur, créateurs, universités et leaders industriels et a permis d’examiner comment les systèmes du droit d’auteur pourraient évoluer pour servir diverses communautés créatives et générer une croissance durable en cette période de transformation numérique.
- L’OMPI a organisé un webinaire intitulé **“Musique arabe : de la passion à la rentabilité”** à l’occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, pour souligner l’importance économique, sociale et culturelle de la propriété intellectuelle, en particulier du droit d’auteur et des droits connexes, pour le développement et la viabilité à long terme de l’industrie musicale dans la région arabe. Cette activité permet de réaliser les ODD 8.3 et 11.4.
- Un **événement national sur le droit d’auteur, intitulé “Les industries de la création et le droit d’auteur : construire un nouvel écosystème dynamique”** a été organisé en Algérie pour sensibiliser sur le droit d’auteur et encourager la coopération interministérielle et intersectorielle s’appuyant sur l’écosystème du droit d’auteur dans ce pays. Cet événement permet d’atteindre l’ODD 8.3, ainsi que les ODD 4.4 et 9.b.
- Une **réunion des chefs des bureaux du droit d’auteur de la région arabe** a été organisée afin d’examiner la situation de cette région concernant le droit d’auteur, les droits connexes et les industries de la création pendant la période 2023-2025 et de se pencher sur les principales évolutions en termes de politiques, les défis émergents, les besoins en matière de renforcement des capacités et les stratégies

⁵ L’Institut international du droit d’auteur (ICI) propose un programme de formation interrégional destiné aux hauts fonctionnaires chargés d’élaborer les politiques dans les bureaux nationaux du droit d’auteur de pays en développement et de pays en transition. Ce programme est organisé par l’OMPI en collaboration avec le Bureau du droit d’auteur des États-Unis d’Amérique (USCO).

et opportunités visant à développer encore davantage les industries de la création dans cette région. Cette réunion permet d'atteindre l'ODD 8.3, ainsi que les ODD 9.b et 17.6.

87. Contribuant à l'ODD 8.3, un **projet du Secteur du développement régional et national sur l'utilisation d'actifs incorporels riches en propriété intellectuelle dans les Émirats arabes unis** a permis à 24 chefs d'entreprises technologiques de se pencher sur l'utilisation de la propriété intellectuelle et d'autres actifs incorporels comme outils assurant la sécurité financière, grâce à une formation encadrée et au mentorat.

88. L'OMPI a mis en œuvre un projet visant à soutenir **le secteur agroalimentaire protégé par des indications géographiques en Thaïlande**, favorisant des produits régionaux de haute qualité et culturellement riches afin de stimuler les économies locales et le développement durable. Ce projet permet d'atteindre les ODD 8.3, 8.6 ainsi que l'ODD 9.b.

89. En 2024 et 2025, l'OMPI a mis en œuvre un projet à plusieurs phases pour soutenir **les microentreprises et les petites et moyennes entreprises artisanales et créatives des Fidji** en ce qui concerne la gestion des marques, la protection par les marques et le développement d'actifs de propriété intellectuelle. Ce projet a permis de renforcer l'entrepreneuriat et la résilience de 75 stagiaires et 25 microentreprises et PME, tandis que le soutien apporté pour planifier la protection transfrontalière et utiliser les marques, dessins et modèles et marques collectives a amélioré l'accès aux marchés et l'intégration de ces activités dans la chaîne de valeur. Ce projet permet d'atteindre les ODD 8.3, 8.6 ainsi que l'ODD 9.b.

90. **Le renforcement des capacités à destination des créateurs et auteurs pour leur permettre de gagner leur vie** était axé sur la coopération Sud-Sud et visait à assister les organisations de gestion collective dans la région Asie-Pacifique. Ce projet a permis aux participants d'apprendre de leurs pairs et de partager leur expérience pratique, de renforcer la gouvernance, de fixer des tarifs, de concéder des licences et de mettre en place des pratiques de gestion des droits numériques adaptées aux contextes juridiques, institutionnels et commerciaux locaux. Cette activité permet d'atteindre l'ODD 8.2, ainsi que les ODD 1.4, 4.4 et 5.5.

91. L'OMPI a organisé plusieurs conversations en temps réel sur le droit d'auteur sur les réseaux sociaux avec des artistes locaux venant du Bhoutan, de la Malaisie, des Maldives, des Philippines, de la République de Corée et de la Thaïlande. L'objectif était de démystifier les notions juridiques complexes et de permettre aux participants d'utiliser au maximum leur propriété intellectuelle en leur présentant des expériences locales et les encourageant à discuter avec les artistes et les experts en propriété intellectuelle. Cette activité permet d'atteindre l'ODD 8.2, ainsi que les ODD 1.4 et 4.4.

92. L'OMPI a mis en œuvre un projet pilote dans la zone industrielle et culturelle de création vidéo (zone V) de Malanshan à Changsha, Chine, afin de soutenir l'industrie du divertissement numérique en rapide expansion, en renforçant les systèmes de droit d'auteur et l'innovation assistée par l'IA. S'appuyant sur les efforts déployés au niveau national pour améliorer la protection de la propriété intellectuelle dans la zone V, ce projet a sensibilisé davantage les autorités locales et les PME, entre autres sur l'enregistrement du droit d'auteur, la concession de licences et les pratiques de commercialisation. Cette activité permet de réaliser les ODD 8.3 et 9.5.

93. Un **Programme de mentorat sur l'utilisation de la propriété intellectuelle ou du droit d'auteur dans les industries de la création** a augmenté les capacités des créateurs de musique et des bureaux du droit d'auteur en leur apportant des connaissances et compétences pratiques pour une meilleure gestion du droit d'auteur et des changements positifs dans l'industrie musicale locale. Cette activité permet de réaliser les ODD 8.2 et 1.4.

94. Le **projet de soutien aux PME de l'Alliance du Pacifique** contribue directement à l'ODD 8.3 dans la mesure où il favorise des politiques axées sur le développement, renforçant les activités de production, l'entrepreneuriat et la croissance des microentreprises et des PME grâce à une utilisation stratégique de la propriété intellectuelle.
95. Le projet "**Donner davantage de moyens d'action à l'innovation par l'intelligence artificielle (IA) en Amérique latine et dans les Caraïbes**" contribue directement à l'objectif 8.3 dans la mesure où il renforce l'entrepreneuriat axé sur l'innovation et aide les PME à développer des produits et services basés sur l'IA pour créer des modèles économiques compétitifs et évolutifs reposant sur une utilisation stratégique de la propriété intellectuelle.
96. Le projet relatif à la **promotion de l'utilisation du système de propriété intellectuelle comme source de financement pour les entrepreneurs et les PME et microentreprises en Amérique centrale et en République dominicaine – Phase II** a pour objectif d'utiliser davantage et de manière efficace les actifs de propriété intellectuelle comme outil de financement des PME dans la région. En 2025, le projet a porté essentiellement sur la validation de documents de projets et sur une étude établissant une cartographie des entités financières, des programmes de soutien et des cadres juridiques pour des financements basés sur la propriété intellectuelle. Ce projet contribue à l'ODD 8.3 dans la mesure où il encourage l'utilisation de la propriété intellectuelle pour accéder à des financements, sensibilise davantage les institutions financières et favorise la mise en place de cadres pour élaborer des orientations générales.
97. Le projet "**Propriété intellectuelle et gastronomie**" étudie principalement les recoupements entre la propriété intellectuelle et le secteur de la gastronomie en Amérique centrale et en République dominicaine. Suite au développement et à la mise en place de six plans d'action nationaux et de six expériences gastronomiques et touristiques immersives, un plan de projet régional a été développé pour encourager d'autres actions. Ce projet contribue à l'ODD 8.3 car il soutient l'entrepreneuriat, l'innovation et la croissance du secteur local de la gastronomie.
98. L'OMPI a soutenu le Costa Rica dans le développement d'un cadre législatif national sur le transfert de technologie et de savoir, la promotion de l'innovation et la gestion des droits de propriété intellectuelle dans les établissements universitaires. En renforçant l'environnement local et institutionnel pour l'innovation, ce projet contribue à l'ODD 8.3 car il soutient l'entrepreneuriat, l'innovation et une gestion efficace de la propriété intellectuelle dans les universités.
99. La **mise en œuvre de la stratégie de gestion de la propriété intellectuelle pour le musée du carnaval de la Trinité-et-Tobago – Phase I** a permis de dispenser une formation pratique et de renforcer les capacités du personnel du musée et des parties prenantes au secteur de la culture. Ils ont appris à réaliser des audits de propriété intellectuelle et des inventaires des collections et à gérer la propriété intellectuelle liée aux créations. En dotant les institutions et les professionnels du secteur de la culture d'outils visant à sauvegarder, protéger et commercialiser leurs actifs de propriété intellectuelle, ce projet œuvre pour le développement culturel durable et la préservation du patrimoine incorporel. Il contribue ainsi à l'ODD 8.3, lequel promeut l'entrepreneuriat, l'innovation et un emploi productif dans les industries de la création.
100. Un projet sur la propriété intellectuelle destiné aux entrepreneurs en situation de handicap intellectuel est en cours de mise en œuvre au Brésil et au Mexique. L'objectif commun est de développer des outils d'apprentissage sur la propriété intellectuelle accessibles et de renforcer les capacités des entrepreneurs en situation de handicap intellectuel afin qu'ils puissent utiliser la propriété intellectuelle de manière stratégique dans leurs activités de production. Ce projet contribue à l'ODD 8.5.

101. Un **atelier national sur les industries de la création intitulé “Vers un écosystème prospère de la création à Grenade et un forum régional des industries de la création : amplifier la musique des Caraïbes comme point d'accès mondial”** a été organisé pour renforcer les mécanismes de coopération régionale et les bonnes pratiques dans l'industrie musicale des Caraïbes, en s'appuyant sur la propriété intellectuelle et la gestion des droits collectifs pour un meilleur accès au marché régional et au marché international. Il en a résulté une feuille de route pour un écosystème régional intégré de la création dans les Caraïbes, intitulé “Plan d'action de Grenade”. Cette activité permet d'atteindre l'ODD 8.3, ainsi que les ODD 4.4, 9.b et 17.6.

102. L'OMPI a développé et lancé une initiative spécifique pour soutenir **la reprise de la viticulture en Arménie**, associant des techniques viticoles traditionnelles à des technologies et innovations d'aujourd'hui. Ce projet contribue à une agriculture durable en renforçant les chaînes de valeur, en soutenant l'industrie alimentaire et en permettant aux producteurs d'augmenter leurs revenus et leur résilience grâce à une utilisation stratégique de la propriété intellectuelle. Ce projet permet de réaliser les ODD 8.2 et 2.4.

103. L'OMPI a continué d'adapter son **outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle** au contexte législatif et économique de l'Ukraine et a soutenu la localisation de sa publication [De l'idée à l'entreprise: Guide de la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes entreprises](#) pour la Macédoine du Nord et l'Ukraine. En parallèle, l'OMPI a organisé un programme de formation spécialisé en ligne sur le transfert de technologie et la commercialisation de la propriété intellectuelle pour l'Albanie et la Macédoine du Nord. Ensemble, ces activités ont permis de sensibiliser davantage sur la propriété intellectuelle et de renforcer les capacités en matière de transfert de technologie ainsi que l'écosystème régional de transfert de connaissances, favorisant l'entrepreneuriat, l'innovation et le développement durable. Cette activité permet d'atteindre l'ODD 8.3.

104. Le **séjour de formation IP4Apps** s'adressait à de jeunes développeurs arméniens et portait sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement personnel et l'évolution de carrière. Ce modèle était axé sur le droit d'auteur, les marques et les brevets, et plus précisément sur la manière dont les innovateurs et les créateurs peuvent sauvegarder et monnayer leurs idées, en particulier dans le développement d'applications mobiles. Cette activité permet d'atteindre l'ODD 8.6.

105. La **conférence régionale sur la propriété intellectuelle et les industries de la création : donner davantage de moyens d'action à la créativité pour une croissance durable avec la propriété intellectuelle** a rassemblé 80 participants représentant des décideurs de la Moldova et des pays voisins, des créateurs, entrepreneurs venant notamment des industries de la création, professionnels de la propriété intellectuelle et représentants d'organisations régionales et internationales. L'objectif de la conférence était d'échanger des bonnes pratiques, de se pencher sur les cadres d'orientation générale et de discuter des défis et opportunités afin de renforcer l'économie de la création dans la région, grâce à des stratégies efficaces de propriété intellectuelle. Cette activité permet d'atteindre l'ODD 8.3, ainsi que les ODD 9.b et 17.6.

106. Le **projet d'indications géographiques pour le kente** a abouti à des résultats majeurs en termes de renforcement institutionnel, d'alignement des parties prenantes et de disposition à une protection du kente comme indication géographique nationale. Ce projet a donné lieu à la validation du Livre des spécificités du kente du Ghana et à la consolidation de la documentation technique et administrative nécessaire à l'enregistrement d'une indication géographique. Ce projet a obtenu un haut niveau de soutien avec un consensus parmi les communautés de producteurs, les autorités traditionnelles et les administrations concernées. Le projet a contribué à la mise en place d'un cadre durable et axé sur le développement pour

l'indication géographique du kente. Il constitue un modèle de référence reproductible pour l'utilisation de l'indication géographique comme outil de développement économique et de préservation culturelle locale, au Ghana et aux alentours, contribuant ainsi à l'ODD 8.2 ainsi qu'aux ODD 1.4, 2.4, 3.b, 9 et 10.2.

107. Pour faciliter l'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME, l'OMPI aide les États membres à mettre en œuvre les versions nationales de ses outils et matériels sur la propriété intellectuelle pour les entreprises, contribuant ainsi à l'ODD 8.3. Les guides [Clés de la propriété intellectuelle](#) et [En bonne compagnie](#) ont été adaptés au contexte juridique, réglementaire et procédural national de 10 États membres de l'Association latino-américaine d'intégration. **L'outil de diagnostic de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle** est actuellement traduit dans des langues autres que celles des Nations Unies, en bahasa (Indonésie) et marathi, et en télougou pour la version adaptée à l'Inde. Il a également été traduit dans les langues locales et adapté au contexte juridique, réglementaire et procédural national de la Croatie, de la Slovénie et de la Trinité-et-Tobago. En 2025, plus de 60 000 visiteurs ont utilisé l'outil dans le monde, générant plus de 3 000 rapports. Un nouvel outil disponible en ligne, **La propriété intellectuelle aux différents stades de la vie de votre entreprise**, a été conçu pour aider les jeunes entreprises et les PME à intégrer des considérations de propriété intellectuelle dans leurs décisions à chaque étape de leur croissance. Au total, 1 920 PME ont été contactées dans le cadre des programmes suivants : atelier de l'OMPI sur la propriété intellectuelle (733 PME), programme à grande échelle d'ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle (592 PME) et atelier d'une journée sur la propriété intellectuelle pour les PME (595 PME).

108. Dans le domaine des **dessins et modèles industriels**, une série de webinaires a été organisée pour jeunes entreprises, PME et concepteurs sur la protection internationale des dessins et modèles, en anglais, français et espagnol. L'OMPI a également participé à Viva Technology en 2025 et réalisé des présentations pour les jeunes entreprises, les PME et les étudiants. Des campagnes pilotes sur le marketing numérique ont été lancées à destination du Brésil, avec 384 inscriptions et 223 participants actifs. Des formations spécialisées ont été organisées pour les principaux utilisateurs et grandes entreprises afin d'améliorer leur utilisation du système de La Haye, ainsi que des formations sur mesure pour des entreprises et cabinets de propriété intellectuelle. Ces initiatives contribuent directement à l'officialisation et la croissance des activités de production, de l'entrepreneuriat et des PME, en leur donnant accès à des outils destinés à la protection internationale des dessins et modèles. En réduisant les obstacles à l'entrée et en augmentant les connaissances en propriété intellectuelle, l'OMPI permet aux entreprises, en particulier aux PME de pays en développement, de protéger leurs dessins et modèles à l'échelle internationale, en encourageant la productivité et la compétitivité économiques axées sur l'innovation sur les marchés mondiaux, contribuant ainsi aux ODD 8.2 et 8.3.

109. [Le Programme de stratégies nationales de propriété intellectuelle de l'OMPI](#) apporte aux États membres une assistance sur demande leur permettant d'élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle ayant un impact positif sur le développement économique, les capacités d'innovation et de création et la vitalité des entreprises. Ce programme contribue à la réalisation des ODD 8.2, 8.3, 8.9, 9, 9.5, 9.b, 16.6 et 17.14.

110. En 2025, l'OMPI a entrepris de nombreuses activités de soutien aux pays en développement et aux PME, dans l'objectif de faciliter et d'élargir l'accès à la **protection internationale des marques** (système de Madrid). Ces efforts répondent à l'objectif qui est de promouvoir une croissance économique durable, la protection des marques étant essentielle pour préserver les caractéristiques les plus identifiables de la valeur et du capital de la marque et en tirer parti. Les entreprises de toutes tailles qui cherchent à positionner leurs produits ou leurs services sur les marchés internationaux bénéficient de la procédure simple et économique

de protection internationale des marques offerte par le système de Madrid. Ces activités contribuent à l'ODD 8.3.

111. La structure du programme des [Prix mondiaux de l'OMPI](#) – récompensant des PME et des jeunes entreprises – s'aligne sur celle des ODD, en particulier de l'ODD 8.3. L'un des principaux critères de sélection est la contribution aux ODD : l'innovation doit avoir un impact sur la société et l'entreprise doit être dirigée en interne en respectant les principes d'inclusion et de diversité. L'équilibre géographique est activement surveillé pendant l'évaluation, afin de garantir une juste représentation des régions, contribuant à une participation plus inclusive aux écosystèmes mondiaux de l'innovation, appuyant ainsi l'ODD 10.2. Les catégories (santé, environnement, TIC, industries de la création, agroalimentaire) sont délibérément axées sur des domaines faisant l'objet de défis mondiaux et liées aux ODD 2, 3, 7, 9, 11, 12 et 13. Deux mentions spéciales ont été ajoutées en 2025 : Meilleure entrepreneuse et Meilleur(e) jeune entrepreneur(euse) afin d'inclure le maximum de candidats et de types d'entrepreneurs, contribuant ainsi aux ODD 5.5 et 10.2. En plus de cette reconnaissance, l'OMPI accompagne les lauréats avec des programmes adaptés de mentorat en matière de propriété intellectuelle et de gestion d'entreprise et en leur assurant une visibilité mondiale. Le programme de Prix mondiaux de l'OMPI fonctionne par ailleurs avec un vaste réseau de partenaires à l'écosystème : investisseurs, accélérateurs, universités et centres d'innovation, pour aider les entreprises lauréates à adapter leurs solutions, renforçant ainsi l'impact concret en liaison avec les ODD et contribuant aux ODD 17.16 et 17.17. Les finalistes et les lauréats de 2025 répondent collectivement à un vaste éventail d'ODD :

- ODD 2 et 12 avec l'agriculture durable et des solutions remplaçant les protéines animales : PhageLab (Chili) et Planetary (Suisse);
- ODD 3 avec des technologies médicales, diagnostics et solutions d'assistance : Hummingbird Bioscience (Singapour) et Glovatrix (Inde);
- ODD 7 et 9 avec des innovations hautement technologiques, numériques et industrielles : Unitree Robotics (Chine) et Quinas Technology (Royaume-Uni); et
- ODD 11, 12 et 13 avec des solutions de captage du carbone et de villes intelligentes : Carbfix (Islande) et Urban Inventors (Sri Lanka).

112. Le programme de **Prix nationaux de l'OMPI** a reconnu en 2025 des inventeurs, créateurs, entreprises, écoliers et utilisateurs de services de l'OMPI dans les États membres, contribuant à des innovations et avancées technologiques (ODD 9.5), ainsi qu'à l'entrepreneuriat, à la créativité et au développement économique (ODD 8.3). En s'adressant à des écoliers et à des jeunes créateurs, le programme contribue au développement des compétences et à l'appréciation de la créativité et de la diversité culturelle (ODD 4.7). En 2025, le programme a soutenu 39 demandes venant de 27 pays et remis 250 certificats et 92 médailles, renforçant le rôle mondial de l'OMPI pour la promotion des capacités d'innovation et de créativité.

113. Le **Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI**, via le **Programme de co-administration pour les offices de propriété intellectuelle et les bureaux du droit d'auteur**, aide à la mise en œuvre d'outils numériques en ligne pour que ces offices et bureaux puissent fournir des services de règlement extrajudiciaire des litiges qui soient modernes, rapides et plus accessibles aux usagers dans les juridictions nationales, contribuant ainsi à l'ODD 8.2.

ODD 9 – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

114. [Les centres d'appui à la technologie et à l'innovation \(CATI\)](#) aident les chercheurs, les inventeurs et les entrepreneurs du monde entier à libérer leur potentiel d'innovation et à protéger leurs actifs de propriété intellectuelle, à les gérer et à en dégager de la valeur.

Les CATI proposent un large éventail de services pour aider les innovateurs aux différents stades de l'innovation : recherche et analyse, gestion et commercialisation de la propriété intellectuelle et concession de licences. L'OMPI soutient le développement des CATI au moyen de formations, de ressources spécialisées (plateformes et outils, ressources pédagogiques et publications) et d'activités de réseautage, contribuant ainsi à l'ODD 9.5.

115. Une **réunion régionale avec les représentants nationaux des réseaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) de la région arabe** a été organisée pour examiner les évolutions récentes du soutien apporté par l'OMPI aux réseaux de CATI nationaux et régionaux et pour évaluer les progrès accomplis au sein des réseaux nationaux dans les pays arabes. Cette réunion a été par ailleurs l'occasion d'un échange d'expériences entre les correspondants nationaux des CATI, d'un échange de bonnes pratiques et de discussions sur les stratégies visant à renforcer encore davantage la collaboration et les capacités dans la région. Cette réunion permet de réaliser les ODD 9.5 et 9.b.

116. L'OMPI a organisé un **atelier virtuel sur la rédaction des demandes de brevet à l'intention des pays arabes** et fourni, à cette occasion, les informations nécessaires sur la manière de rédiger les demandes de brevet. Cet atelier s'adressait au personnel et aux cadres et cadres potentiels des bureaux de transfert de technologie ou bureaux chargés de l'innovation dans les universités et les instituts de recherche-développement ainsi qu'aux CATI des pays arabes. Cette activité permet d'atteindre l'ODD 9.5, ainsi que les ODD 4.4 et 8.3.

117. Contribuant à l'ODD 9, l'**atelier régional sur la rédaction des demandes de brevet à l'intention des pays d'Europe centrale, des États baltes et des pays méditerranéens** a renforcé les compétences pratiques en matière de rédaction des demandes de brevet et doté les participants d'une meilleure capacité à définir les revendications et les descriptions techniques, ce qui contribue directement à améliorer l'employabilité des professionnels de la propriété intellectuelle et à stimuler la capacité régionale d'innovation.

118. Les [programmes de formation à la rédaction des demandes de brevet](#) demeurent axés sur le développement des compétences pratiques en matière de rédaction des demandes de brevet. L'OMPI contribue ainsi à favoriser l'innovation (ODD 9) et à réduire les inégalités (ODD 10), tout en contribuant à une croissance économique soutenue et inclusive et à un travail décent pour tous (ODD 8). En 2025, plus de 337 personnes venant de 99 pays ont suivi les programmes de formation de l'OMPI à la rédaction des demandes de brevet. Ce programme contribue à la réalisation des ODD 4.3, 4.4, 8.2, 8.3, 9.4, 9.5, 9.a, 9.b et 12.a.

119. Le **Programme d'aide aux inventeurs (PAI)** a permis à des inventeurs et à des petites entreprises qui ne disposent pas de ressources suffisantes de s'y retrouver dans le système des brevets et de transformer leurs idées en actifs. Les inventeurs bénéficient gratuitement du soutien de professionnels expérimentés pour la rédaction des demandes de brevet et pour le traitement des demandes. Grâce au PAI, l'OMPI aide donc à favoriser l'innovation (ODD 9) et à réduire les inégalités (ODD 10), tout en contribuant à une croissance économique soutenue et inclusive et à un travail décent pour tous (ODD 8). En 2025, 42 nouveaux inventeurs ont reçu le soutien du PAI, portant à 278 le nombre total de bénéficiaires avec 74 brevets délivrés depuis le lancement du PAI. Le PAI a fêté ses 10 ans avec un [sommet sur les bonnes pratiques](#) où les bénéficiaires du programme, volontaires et correspondants ont examiné comment élargir l'impact du programme. Le PAI contribue aux ODD 8.2, 8.3, 9.4, 9.5, 9.a, 9.b et 12.a.

120. L'OMPI a organisé un atelier en présentiel ouvert aux institutions cubaines et aux professionnels cubains qui rédigent des demandes de brevet pour des brevets de seconde utilisation, des nucléotides et des micro-organismes. L'objectif était de renforcer les capacités techniques des spécialistes cubains en leur fournissant des outils pratiques répondant aux normes internationales de la protection par brevet dans le secteur biopharmaceutique. Cet atelier contribue à l'ODD 9.5.

121. En 2025, l'OMPI a organisé plus de 50 activités d'assistance technique liées au PCT dans plus de 65 pays bénéficiant de réductions des taxes PCT, attirant plus de 5 000 participants, et a poursuivi la formation eCPT pour amener les examinateurs chargés des formalités aux niveaux requis. Trois séminaires consacrés à la fois au PCT et au système de Madrid ont été organisés dans des régions différentes. En plus de l'assistance technique sur demande, fondée sur la requête unique d'un État contractant du PCT, après avoir évalué les besoins en formation des offices de propriété intellectuelle et des utilisateurs, l'OMPI prévoit, conçoit et met en œuvre des projets sur mesure, par exemple "PCT Curriculum", "PCT and Youth", "PCT-IP and Women", "PCT Refresher and Clinics", "PCT Finance" et "The Innovator's Journey". Ces activités contribuent aux ODD 9.3, 9.5 et 9.b, ainsi qu'aux ODD 4.3 et 4.4.

122. Les rapports de la base de données sur les brevets au sein de la plateforme [WIPO INSPIRE](#) fournissent aux inventeurs, aux chercheurs et aux entrepreneurs des informations claires, précises et objectives sur les bases de données sur les brevets, en particulier leur couverture documentaire et leurs fonctions de recherche et d'analyse, afin de les aider à identifier et à utiliser la base de données sur les brevets la plus appropriée à leurs besoins, contribuant ainsi à l'ODD 9.5. Le nombre de rapports sur les bases de données de brevets a continué d'augmenter et a atteint 51 rapports en 2025.

123. Le **Comité permanent du droit des brevets** (SCP) demeure un lieu de discussion qui vise à faciliter la coordination et à définir des orientations concernant le développement progressif du droit international des brevets. Le travail du SCP a contribué à réduire l'écart en matière d'information entre les États membres dans le domaine complexe du droit des brevets et à éclairer le processus décisionnel des États membres pour la formulation et le développement de leur politique, de leur droit et de leurs pratiques en matière de brevets au niveau national. En outre, l'OMPI a continué d'apporter son soutien aux parties contractantes potentielles et actuelles à la Convention de Paris, au Traité sur le droit des brevets (PLT) et au Traité de Budapest en fournissant, par exemple, des informations sur les aspects juridiques, techniques et institutionnels de ces traités et en facilitant le partage d'expériences entre les États membres (et, en vertu du Traité de Budapest, les autorités dépositaires internationales) sur la mise en œuvre nationale des traités, contribuant ainsi à l'ODD 9.b ainsi qu'aux ODD 3.3, 3.b, 8.3, 16.6 et 17.16.

124. L'OMPI fournit des conseils législatifs et de politique générale aux États membres dans le domaine des brevets, des modèles d'utilité, des schémas de configuration de circuits intégrés et des secrets d'affaires. Cela implique notamment de commenter les projets soumis pour examen ou d'élaborer de nouveaux projets. Le [Guide du droit des brevets et des technologies à l'intention des États membres radiés de la liste des PMA](#) a été lancé dans le but de fournir des orientations pratiques sur des questions législatives et de politique générale dans le domaine des brevets, des secrets d'affaires et d'autres aspects connexes de la propriété industrielle, ainsi que sur les moyens de les faire respecter. Ces conseils législatifs et de politique générale contribuent aux ODD 9 et 9.b, ainsi qu'aux ODD 3.b, 8.3 et 15.6.

125. Grâce à ses projets de transfert **du laboratoire au marché**, l'OMPI a permis le transfert de plus de 100 technologies développées dans les pays, le dernier projet en date s'attachant à institutionnaliser la commercialisation et la protection de la propriété intellectuelle pour de nouvelles technologies développées dans les universités. Ce projet concerne des universités basées en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam et dispense une formation spécialisée au personnel chargé du transfert de technologie, suivi par un mentorat structuré de six mois par des experts régionaux et internationaux, afin de faire progresser les projets de commercialisation concrets et de préparer les actifs de propriété industrielle. Ce projet permet d'atteindre l'ODD 9.4, ainsi que les ODD 2.4, 7.b, 8.2, 10.2, 13.1, 13.3, 17.7, 17.9 et 17.16.

126. Le **Projet pilote sur le développement d'un logiciel d'administration de la propriété intellectuelle pour les bureaux du droit d'auteur** a été mis en œuvre au Costa Rica et au Honduras, dans l'objectif de développer et de mettre en œuvre un logiciel spécialisé pour améliorer l'efficacité administrative et opérationnelle des bureaux du droit d'auteur dans la région. En modernisant les processus administratifs et en améliorant l'accès à l'information, cette initiative contribue à l'ODD 9.b.

127. Contribuant à l'ODD 9 ainsi qu'à ODD 16, l'OMPI a soutenu en 2025 le développement et le renforcement de l'infrastructure institutionnelle et technologique destinée à la gestion collective. Guidées par la Boîte à outils relative aux bonnes pratiques à l'intention des organismes de gestion collective, ces activités ont été axées sur le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des organismes de gestion collective, encourageant la mise en place de systèmes efficaces et transparents de concession de licences et soutenant l'innovation dans l'administration des droits, y compris dans des environnements numériques.

128. Le **Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI** travaille au projet relevant du Plan d'action pour le développement concernant la [mise en œuvre de services de règlement extrajudiciaire des litiges au sein des bureaux du droit d'auteur](#). Ce projet est consacré au développement et à la mise en œuvre de services de règlement extrajudiciaires des litiges au sein des bureaux du droit d'auteur, contribuant ainsi à l'ODD 9.a.

129. L'OMPI a mis en œuvre avec succès la deuxième phase du **Projet pilote d'évaluation des besoins, de création de réseaux et de renforcement des capacités des examinateurs de marques dans les pays d'Europe centrale, les États baltes et les pays méditerranéens**, visant à relever les défis communs recensés par les offices de propriété intellectuelle de ces pays pour assurer la poursuite des activités face au manque de personnel qualifié dans le domaine de l'examen des marques, en raison d'une rotation du personnel et de la perte de personnel expérimenté. Cette formation contribue directement aux ODD 8.6 et 9.b.

130. Tout au long de l'année, l'OMPI a fourni des conseils juridiques à ses États membres et a travaillé avec eux sur le **système de La Haye**. L'OMPI a également fourni des conseils législatifs aux États membres en vue de leur prochaine adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye. Le soutien apporté par l'OMPI aux adhésions et la simplification du système de La Haye permettent aux entreprises d'obtenir une protection de leurs dessins et modèles à l'étranger et ainsi de soutenir leurs projets d'innovation. Ces activités contribuent à l'ODD 9.

131. Soutenant les ODD 9 et 4, certaines initiatives pédagogiques améliorent les compétences techniques et professionnelles des spécialistes de la propriété intellectuelle, des concepteurs et des jeunes dans les pays en développement. Ils acquièrent ainsi des connaissances et obtiennent des outils leur permettant de s'appuyer sur le système international de la propriété intellectuelle pour trouver des débouchés économiques.

- Un cours d'enseignement à distance a été lancé sur le système de La Haye (DL-304) avec près de 500 enregistrements.
- Une formation sur le Programme d'aide directe a été dispensée à des étudiants cambodgiens.
- Plusieurs webinaires de renforcement des capacités ont été organisés en anglais, français et espagnol sur des aspects du système de La Haye, répondant aux exigences d'accessibilité et d'inclusion dans l'enseignement.
- Des présentations ont été réalisées lors du programme intensif de l'EUIPO sur l'enseignement de la propriété intellectuelle et lors des programmes de formation de l'Académie de l'OMPI.

132. Dans le domaine des marques des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, l'OMPI a encadré des discussions visant à renforcer la coopération entre les États membres afin d'élaborer un cadre normatif international équilibré sur des sujets d'actualité convenus concernant les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques. Ces discussions contribuent aux ODD 9, 10 et 16. Cette activité a également favorisé l'échange d'informations et d'expériences concernant les pratiques des offices, en vue d'améliorer la transparence du fonctionnement pratique du système international de propriété intellectuelle et d'encourager, dans la mesure du possible, une plus grande cohérence au niveau pratique. En 2025, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a examiné deux propositions sur les dessins et modèles industriels, ainsi que quatre propositions venant de pays de régions différentes, sur la protection des noms de pays. Deux sessions d'information ont été également organisées sur les indications géographiques.

133. L'OMPI a continué d'élargir la portée géographique du **Traité de Singapour sur le droit des marques** en vue de simplifier davantage les procédures d'enregistrement des marques au niveau mondial, contribuant ainsi à l'ODD 9 ainsi qu'aux ODD 8, 10 et 16. L'OMPI fournit sur demande des conseils législatifs aux membres actuels et potentiels du Traité de Singapour, en leur donnant son avis sur la compatibilité de leur législation avec le Traité de Singapour, en rédigeant des dispositions d'application ou en expliquant le contexte et l'application de cette norme internationale. En formulant ses conseils dans un langage neutre, l'OMPI s'efforce d'éliminer les préjugés sexistes présents de longue date dans les textes juridiques, renforçant ainsi l'ODD 5. Dans la résolution complétant le Traité de Singapour, l'OMPI partage, sur une base multilatérale, des informations et des données d'expérience sur les aspects juridiques, techniques et institutionnels relatifs à la mise en œuvre du Traité et sur les moyens de tirer pleinement parti des opportunités et des avantages qui en découlent.

134. Sur demande, l'OMPI fournit des conseils législatifs à de potentielles parties contractantes au Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles, sur la compatibilité de leur législation à ce traité, contribuant ainsi aux ODD 5, 8, 9, 10 et 16. L'OMPI fournit des conseils législatifs et de politique générale équilibrés, en fonction de la demande et spécifiques aux États membres qui les souhaitent, en particulier aux pays en développement et aux PMA, dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

135. Contribuant aux ODD 4, 8, 9, 10 et 16, l'OMPI a organisé et participé à des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'intention des autorités compétentes et des parties prenantes, en particulier dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition, dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, ce qui a permis de renforcer les capacités des ressources humaines à répondre au large éventail d'exigences pour une utilisation efficace de la propriété intellectuelle.

136. Le **Projet sur les marques collectives** engagé à Antigua-et-Barbuda au profit de la communauté d'apiculteurs a été mené à son terme. La promotion de leurs produits issus du miel, dans le cadre des nouvelles marques collectives, a généré des gains réels aux apiculteurs en termes de visibilité, ainsi qu'une augmentation de la demande et de meilleures perspectives sur le marché (avec une hausse du prix des produits), contribuant ainsi aux ODD 8, 9, 10 et 16.

137. La phase II du projet relevant du Plan d'action pour le développement, intitulé **Propriété intellectuelle, tourisme et gastronomie : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie par la propriété intellectuelle** vise à promouvoir les connaissances et l'utilisation de la propriété intellectuelle liées aux traditions culinaires (nourriture et boissons) pour renforcer le tourisme gastronomique dans les pays participants, contribuant ainsi aux ODD 8, 9, 10 et 16.

138. La mise en œuvre du **projet sur l'enregistrement de la marque de laine Magallanes** au Chili a aidé les parties prenantes du secteur public et du secteur privé à développer des outils de gestion des marques (marque de produits, marque de certification ou marque collective) afin d'identifier et de distinguer la laine Magallanes et les produits dérivés, améliorant sa position sur le marché et sa commercialisation. Ce projet contribue aux ODD 8, 9, 10 et 16.

139. Le développement de l'identité visuelle (logo) faisant partie de la marque collective du beurre de karité de la *Fédération des Productrices de Karité de Côte d'Ivoire (FEPROKA-CI)* a été mené à son terme. L'identité visuelle est un outil de désignation d'une marque, un moyen de distinguer le beurre de karité produit par ce groupe de femmes d'autres produits similaires fabriqués par des groupes concurrents. Cette identification permet de mieux positionner le produit sur le marché et de mieux le commercialiser. Cela contribue aux ODD 8, 9, 10 et 16.

140. L'initiative [IPO GREEN](#) rassemble des offices de propriété intellectuelle qui peuvent ainsi partager leurs expériences et leurs points de vue, et fournit des études et des analyses sur les activités des offices de propriété intellectuelle qui contribuent ainsi à stimuler le développement et le déploiement de nouvelles solutions de technologies vertes. La [série de webinaires IPO GREEN](#) comprend à ce jour 18 webinaires et constitue une plateforme destinée aux offices de propriété intellectuelle du monde entier pour qu'ils partagent leurs expériences et leurs bonnes pratiques concernant la mise en œuvre d'initiatives liées à la propriété intellectuelle. Ces initiatives contribuent à l'ODD 9.4.

141. Une **réunion régionale OMPI-LEA sur la transformation numérique à l'intention des offices arabes de la propriété intellectuelle** a fait le point sur la situation du secteur des TIC et son impact sur les entreprises et la prestation de services. Elle a donné lieu à des discussions entre les offices arabes sur les stratégies numériques, les défis liés à la transformation numérique, les tendances technologiques et l'intégration de l'IA et d'outils innovants dans l'activité et les services de propriété intellectuelle. Il a été question également d'une collaboration mondiale pour faire progresser les systèmes d'information sur la propriété intellectuelle, améliorer les échanges de données et renforcer les partenariats dans le domaine des TIC. Cette réunion contribue aux ODD 9.1 et 9.5.

142. L'OMPI a aidé l'Université de Djibouti et GUTech à Oman à élaborer des politiques institutionnelles de propriété intellectuelle, améliorant leur capacité à protéger, gérer et commercialiser la propriété intellectuelle générée par les étudiants, les facultés et les chercheurs. Cette activité permet d'atteindre l'ODD 9.5, ainsi que les ODD 4.4 et 8.3.

143. Le **Projet sur le soutien aux petites entreprises pour une utilisation de la propriété intellectuelle à Bahreïn** a aidé les PME et jeunes entreprises innovantes de ce pays à mieux utiliser le système de la propriété intellectuelle et à s'appuyer sur le système de la propriété intellectuelle dans leurs stratégies commerciales. Ce projet permet d'atteindre l'ODD 9.a, ainsi que les ODD 1.4 et 8.2.

144. **Les chefs des offices de la propriété intellectuelle des pays insulaires du Pacifique (HIPOC+ 2025)** ont élargi leur dialogue sur la propriété intellectuelle en adoptant une approche à l'échelle de l'administration dans son ensemble, impliquant les offices de la propriété intellectuelle mais aussi les ministères de l'éducation, du commerce, de la science, de l'environnement et de la culture, afin de mieux intégrer la propriété intellectuelle dans les cadres nationaux de politique générale pour le développement durable et l'innovation. En prévision de cet événement, une formation en ligne et des sessions présentielles de mentorat ont été organisées pour 12 PME tongiennes des secteurs de l'impression et de la conception, permettant de mieux aligner les plans d'activités et les stratégies de propriété intellectuelle : gestion des marques, dessins et modèles, gestion des actifs et commercialisation. Collectivement, ces activités contribuent aux ODD 4, 8, 9 et 17 grâce au développement des

compétences, à la croissance des PME, au renforcement des capacités d'innovation et à un renforcement des partenariats régionaux.

145. L'OMPI a soutenu un événement intitulé **“Inciter et encourager l'activité innovante et inventive au Kirghizistan”**, visant à discuter des tendances actuelles, des évolutions législatives et des instruments financiers disponibles en soutien à l'innovation. Cet événement a permis de renforcer les politiques nationales en faveur de l'innovation, a encouragé le partage des connaissances et a appuyé le développement d'un écosystème favorable aux inventeurs et aux PME. Cette activité permet d'atteindre les ODD 9.4, 9.5, 9.b et 17.17.

146. Plus de 20 webinaires et formations en ligne ont été organisés pour des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et pour des parties prenantes russophones, visant à encourager l'innovation et la créativité grâce à un dialogue direct avec les experts. Collectivement, ces activités contribuent à l'ODD 9 dans la mesure où elles renforcent les écosystèmes nationaux de l'innovation, encouragent un environnement de politique générale propice et améliorent l'accès aux connaissances et aux opportunités de renforcement des capacités dans cette région. Les webinaires ont amélioré l'accès aux connaissances dans cette région et appuyé le développement d'une infrastructure d'innovation plus inclusive. Contribuant également à l'ODD 9, l'OMPI a facilité l'organisation d'un **atelier de formation par la Division Développement des CATI sur les recherches dans les bases de données de brevets et le développement de centres d'appui à la technologie et à la recherche (CATI)** au Tadjikistan. Cette formation a permis de renforcer les institutions de soutien à l'innovation et d'améliorer les capacités techniques de la recherche et de l'analyse d'information en matière de brevets.

147. L'OMPI a lancé le projet intitulé **Autonomisation des jeunes Africains en matière d'innovation et de créativité (Projet EYIC)**, prévoyant des formations, un mentorat et un accompagnement ciblés à 45 jeunes innovateurs afin de leur apporter les compétences, les outils et le soutien institutionnel nécessaires pour qu'ils réussissent dans une économie de plus en plus compétitive et basée sur les connaissances. Trente-trois identités de marques complètes ont été développées, avec deux engagements avancés sur des services de conseil en matière de marques. Au total, 151 logos ont été produits, avec des actifs finaux en matière de marques remis sous la forme de marques, accompagnés de guides et de maquettes complets. Ce projet contribue aux ODD 9.3, 9.5 et 9.b, ainsi qu'aux ODD 1.4 et 8.2. En particulier, 57% des participants ont indiqué que leurs recettes avaient augmenté suite à l'intégration de la propriété intellectuelle pendant le programme. 95% des participants ont créé de nouveaux emplois et 65% ont recensé de nouveaux réseaux ou de nouvelles sources de financement par l'intermédiaire du programme.

148. L'OMPI a mis en œuvre avec succès un projet intitulé **“La propriété intellectuelle pour l'innovation par la jeunesse en Angola : partenariat pour l'innovation, le développement des produits et la titularité de la propriété intellectuelle”**, lequel a contribué aux ODD 9.3, 9.5, 9.b, ainsi qu'aux ODD 1.4 et 8.2. Les fondements sur lesquels ce projet repose sont le soutien et l'accompagnement des jeunes innovateurs pour faire avancer leurs innovations en exploitant des éléments pertinents de propriété intellectuelle, notamment en les aidant pour la titularité des droits de propriété intellectuelle de produits innovants dans leurs projets d'entreprises, la propriété intellectuelle ayant un impact majeur sur la promotion de l'innovation, le développement des produits et l'acquisition par les jeunes d'une autonomie économique.

149. L'OMPI a publié des rapports statistiques et des rapports d'analyse aidant les responsables de l'élaboration de politiques à promouvoir des systèmes d'innovation

dynamiques, contribuant ainsi aux ODD 9.5, 9.a et 9.b. Les principaux rapports sont les suivants :

- l'[Indice mondial de l'innovation](#), qui dresse un état des lieux de l'innovation de quelque 130 pays d'après 80 indicateurs différents;
- les [Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle](#), qui fournissent des statistiques d'origine sur l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le monde, réparties dans différents domaines technologiques et secteurs économiques;
- le [Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde](#) de 2024, qui présente un nouveau cadre axé sur les données, permettant de s'appuyer sur les capacités locales d'innovation, et qui montre la valeur pratique de ce cadre grâce à des études de cas dans les domaines de l'agrotechnologie, des cyclomoteurs et des jeux vidéo dans huit pays.

150. L'OMPI a fourni une assistance législative en réponse à des demandes d'États membres concernant la création d'un environnement durable pour le respect de la propriété intellectuelle et la conformité aux obligations correspondantes, en vertu de la Partie III de l'Accord sur les ADPIC, contribuant ainsi aux ODD 8.3, 9.b, 16.3 et 16.4.

151. Les **initiatives de l'OMPI en matière de financement par la propriété intellectuelle** visent à faciliter l'utilisation de la propriété intellectuelle et des actifs incorporels correspondants comme une catégorie d'actifs pouvant assurer l'accès au financement, en soutien aux ODD 9.b et 10.5. Ces initiatives pourraient réduire les inégalités et combler le déficit de financement auquel sont confrontés les détenteurs de propriété intellectuelle dans de nombreuses régions du monde. Le Dialogue de l'OMPI sur le financement par la propriété intellectuelle a examiné comment la propriété intellectuelle crée de la valeur ainsi que son rôle évolutif pour faciliter l'accès au capital. Près de 2 300 décideurs, institutions financières, entreprises et professionnels de la propriété intellectuelle de plus de 130 pays se sont penchés sur les nouvelles tendances, les mécanismes de financement et les bonnes pratiques. Les [Perspectives nationales sur le déblocage du financement adossé à des titres de propriété intellectuelle](#), établies par l'OMPI, se sont poursuivies et intègrent désormais le Brésil. Un [projet pilote](#) sur le financement par la propriété intellectuelle a démarré en Malaisie et un [projet régional](#) a été lancé sur ce sujet en Amérique centrale et en République dominicaine. Des séminaires de formation sur l'évaluation de la propriété intellectuelle se sont déroulés au niveau national en Indonésie, en Slovénie et en Thaïlande, afin de présenter cette activité et ses bonnes pratiques.

152. Sans propriété intellectuelle, les technologies de premier niveau ont du mal à atteindre le marché à grande échelle. L'initiative "**Scale Up Your IP**" (Valorisez votre propriété intellectuelle) y remédie en aidant les innovateurs au stade de la recherche-développement à intégrer la propriété intellectuelle dans leurs stratégies commerciales. L'OMPI encourage donc une croissance économique soutenue, inclusive et durable (ODD 8.2 et 8.3), tout en favorisant également une innovation inclusive (ODD 9.a et 9.b).

ODD 10 – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

153. Le **Manuel sur la propriété intellectuelle et les entrepreneurs migrants** a été élaboré dans le but d'intégrer la propriété intellectuelle dans les programmes de soutien à l'entrepreneuriat à l'intention des migrants. Ce manuel fournit des orientations pratiques, axées sur la mise en œuvre, à diverses institutions et apporte un soutien aux prestataires sur la manière d'aider les entrepreneurs migrants à protéger leurs actifs économiques et à s'appuyer sur ces derniers, à s'y retrouver dans les cadres juridiques et institutionnels, à commercialiser leurs innovations et à accéder aux marchés, renforçant ainsi leur résilience et leur

indépendance économique à long terme. Cette activité permet d'atteindre les ODD 10.2 et 10.3, ainsi que les ODD 1.2, 1.4, 8.3, 8.5, 17.9, 17.16 et 17.17.

154. Le **Projet de formation, d'accompagnement et de mentorat sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME au Zimbabwe** a porté essentiellement sur la formation, le mentorat et l'accompagnement dans l'enregistrement, la gestion, et la commercialisation de la propriété intellectuelle et l'application des règles la concernant. Ce projet a également permis de créer un réseau d'ambassadeurs et de formateurs de formateurs en propriété intellectuelle, assurant ainsi la pérennité de l'initiative. Le projet contribue à l'ODD 10.2, ainsi qu'aux ODD 1.1 et 8.2.

155. Le **Service mondial d'échange de livres du Consortium pour des livres accessibles (ABC)** est un catalogue en ligne mondial de livres en formats accessibles, permettant aux bibliothèques participantes pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés de rechercher, de commander et d'échanger des livres accessibles au-delà des frontières. En facilitant l'échange gratuit de livres accessibles au niveau international et en promouvant les principes de l'édition "accessible dès le départ", les activités de l'ABC rendent plus autonomes et encouragent les personnes aveugles, déficientes visuelles ou ayant des difficultés de lecture des textes imprimés (cible 10.2). En décembre 2025, 149 bibliothèques (désignées entités autorisées), dont 79 de pays en développement ou de PMA, avaient signé des accords avec l'OMPI pour participer au Service et avoir accès à plus d'un million de livres accessibles pour des échanges en vertu du Traité de Marrakech. En outre, 53 bibliothèques participantes, dont 20 situées dans des pays en développement ou des PMA, ont rendu le Service mondial d'échange de livres de l'ABC directement accessible aux usagers ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, grâce à l'application supplémentaire de l'ABC. Pour donner encore plus d'autonomie aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, l'ABC a intégré son catalogue avec succès dans Dolphin EasyReader, application de lecture très prisée, disponible sur des appareils intelligents et proposée gratuitement aux entités autorisées participantes.

156. Afin de renforcer son engagement en la matière, l'OMPI continue d'organiser chaque année son prestigieux Prix international d'excellence en matière d'édition accessible. Ce Prix récompense un éditeur et une initiative permettant aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés d'accéder encore plus facilement à la lecture. Le Prix de 2025 a révélé de bonnes pratiques dans différentes régions du monde, avec un lauréat venant d'Amérique latine et un autre d'Europe, ce qui montre l'étendue mondiale des efforts déployés en matière d'édition accessible. Cette activité contribue à l'ODD 10.

ODD 11 – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

157. L'OMPI contribue à promouvoir des transports durables grâce à des initiatives de mobilité douce de grande ampleur, pour que ses employés effectuent leurs trajets en ayant pleinement conscience de l'environnement. Depuis 2013, l'Organisation propose deux fois par an un service d'entretien des vélos personnels des employés, avec des techniciens professionnels chargés de vérifier et de réparer les vélos. En 2025 seulement, plus de 100 vélos ont bénéficié de ce service au résultat optimal et apportant plus de sécurité aux employés cyclistes, respectueux de l'environnement. En mai et juin 2025, plus de 100 employés du siège de l'OMPI ont participé au challenge suisse "Bike To Work", représentant collectivement 32 000 kilomètres parcourus à vélo et une économie de 4 000 kilogrammes d'émissions de CO₂ grâce à une diminution des véhicules sur les trajets entre le domicile et le travail (ODD 7 et ODD 11.6). De plus, l'OMPI a considérablement amélioré l'infrastructure de son siège en 2025, pour favoriser différents modes de transport durables et faciliter la transition vers un transport à faibles émissions de carbone. Elle a notamment élargi les espaces de stationnement pour

vélos et a installé des bornes de chargement réservées aux véhicules électriques des employés.

158. Le [Rapport de l'OMPI sur les tendances technologiques – L'avenir des transports](#) montre comment aujourd'hui deux grandes tendances (durabilité et numérisation) déterminent l'innovation dans le secteur des transports. Les changements climatiques rapides affectent le secteur des transports et les dernières technologies rendent les transports plus écologiques et plus durables, réduisant ainsi l'impact sur l'environnement.

ODD 12 – Établir des modes de consommation et de production durables.

159. En soutien aux ODD 12.2 et 12.5, l'OMPI a mis en œuvre un nouveau système de gestion des déchets au siège, utilisant des bacs de tri pour augmenter le taux de recyclage. Plusieurs autres initiatives sont en place pour réduire la production de déchets : installation de fontaines d'eau, distribution de bouteilles en verre réutilisables aux employés de l'OMPI afin de diminuer la consommation de bouteilles en plastique, utilisation d'emballages réutilisables pour les produits à emporter à la cafétéria. L'OMPI a continué de limiter l'utilisation de documents imprimés, notamment en supprimant le papier dans les réunions et les conférences et en fournissant les documents en ligne seulement. L'OMPI s'est aussi activement engagée à réduire l'impact de ses équipements informatiques, y compris l'utilisation de ressources primaires. Cela se traduit par des réductions progressives du nombre d'appareils utilisés par les employés, ainsi que des événements correspondants comme la deuxième édition de la chasse aux déchets électroniques en 2025, visant à collecter des appareils informatiques non utilisés en vue de leur propre réutilisation ou du recyclage.

160. Le cadre de passation des marchés de l'OMPI veille à respecter la durabilité au sein des marchés publics. L'OMPI a adopté la définition du terme "durabilité" arrêtée par le réseau des marchés publics du Comité de haut niveau sur la gestion. Cette définition englobe des facteurs environnementaux, des facteurs sociaux et la durabilité économique, contribuant ainsi à l'ODD 12.7. Concernant l'accessibilité, le processus d'achat et de documentation de l'OMPI est entièrement accessible aux déficients visuels. L'OMPI s'est efforcée de promouvoir des marchés publics durables tout en garantissant l'équité et une concurrence efficace.

161. Le nouveau rapport WIPO GREEN sur les technologies pour une mode durable : [allier la durabilité au style](#) met en exergue les impacts de l'industrie de la mode sur l'environnement et les technologies vertes qui redessineront son avenir tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Plus de 190 [solutions technologiques relatives à des textiles durables](#) ont été chargées dans la base de données WIPO GREEN, faisant progresser les cibles 12.2, 12.3, 12.4, 12.5, 12.8 et 12.a.

162. La **base de données WIPO GREEN** a développé une [collection](#) de plus de 190 technologies destinées à réduire l'impact de l'industrie de la mode sur l'environnement, faisant ainsi progresser les ODD 12.2, 12.3, 12.4, 12.5 et 12.8. La base de données contient plus de 20 000 solutions technologiques liées [à la pollution et aux déchets](#) et plus de 12 000 solutions technologiques liées à des [produits, matériaux et procédés](#), faisant ainsi progresser les ODD 12.2, 12.4, 12.5 et 12.6.

163. Le **Projet relatif à l'écosystème institutionnel des indications géographiques** soutient l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle, d'indications géographiques, de marques et commercialisation en Irak et au Yémen. Ce projet examine des éléments de base des systèmes d'indications géographiques, y compris les fondements, la gouvernance, les mécanismes de contrôle et de traçabilité, l'action collective et le rôle des groupes de producteurs. Il permet d'atteindre l'ODD 12.2, ainsi que les ODD 4.4, 8.3 et 17.17.

164. L'OMPI a mis en œuvre un projet sur **l'IA et la propriété intellectuelle dans le secteur agricole en Malaisie**, aux Philippines et en Thaïlande, soutenant les entrepreneurs pratiquant l'agriculture 4.0 en faisant en sorte qu'ils comprennent mieux les cadres réglementaires, les stratégies de protection de la propriété intellectuelle et les bonnes pratiques industrielles. Ce projet permet d'atteindre l'ODD 12.a, ainsi que les ODD 2.4, 7.b, 8.2, 9.4, 10.2, 13.1, 13.3, 17.7, 17.9 et 17.16.

165. L'OMPI a mis en œuvre un projet dans **la région de l'ASEAN s'appuyant sur ses bases de données mondiales de brevets** pour générer des informations technologiques et commerciales à l'intention des entreprises via des recherches de brevets ciblées, des rapports d'analyses et un renforcement des capacités en matière d'analyse de brevets. Ce projet se terminera par une compilation d'études de cas démontrant comment les analyses de brevets contribuent aux décisions en matière d'innovation et de stratégie, notamment à la formulation de stratégies commerciales, à l'évaluation des portefeuilles de propriété intellectuelle, à l'analyse de la concurrence et à l'évaluation technologique dans l'ensemble des secteurs. Ce projet permet d'atteindre l'ODD 12.a, ainsi que les ODD 2.4, 7.b, 8.2, 9.4, 10.2, 13.1, 13.3, 17.7, 17.9 et 17.16.

ODD 13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

166. Outre les mesures concernant ses installations et services, l'OMPI a intégré des aspects relatifs aux changements climatiques dans ses politiques opérationnelles telles que l'ordre de service n° 01/2 023 sur les voyages autorisés et frais connexes, datant de mai 2023, lequel inclut plusieurs mesures continuant de contribuer positivement aux efforts en faveur de la durabilité. Toutes les missions officielles nécessitent une autorisation préalable au niveau des DG/DDG/ADG, assurant que le voyage est strictement essentiel à la mission et correctement justifié et qu'il correspond aux priorités et aux plans de travail organisationnels. Ce processus d'approbation permet de limiter les voyages non nécessaires et les émissions qu'ils génèrent. Cette politique définit un seuil à ne pas dépasser en termes de durée de voyage, à savoir neuf heures pour des voyages en classe affaires générant de fortes émissions, et demande que soient choisis les trajets les plus directs et les plus économiques. Cette démarche réduit les émissions de gaz de serre dans la mesure où elle limite au minimum les décollages et les atterrissages et évite les correspondances quand des vols directs sont possibles. De plus, de nombreuses catégories de tiers en déplacement ne sont autorisées à voyager qu'en classe économique, ce qui réduit encore la quantité d'émissions générées par chaque passager. Pour réduire les voyages long-courriers, l'OMPI encourage le personnel à organiser des missions qui se suivent dans les régions, si possible, permettant ainsi de réaliser plusieurs objectifs en un seul voyage. L'Organisation encourage également à prendre le train à la place de l'avion, quand cela est possible, ainsi que des itinéraires combinés air-rail quand les compagnies aériennes le proposent, afin de réduire l'empreinte carbone globale. Par ailleurs, les réunions se tiennent de plus en plus sous forme hybride, permettant une plus large participation tout en réduisant les déplacements physiques et les émissions qu'ils génèrent. Ces mesures rassemblées démontrent combien les aspects climatiques sont pris en considération dans les politiques de l'OMPI sur les voyages et la planification opérationnelle, visant à une utilisation responsable des ressources et à la réduction des émissions sans compromettre l'efficacité du travail, contribuant ainsi à l'ODD 13.2.

167. L'OMPI a mis en œuvre un Projet pilote d'accélération écologique en République démocratique populaire lao afin de recenser et de déployer des technologies d'adaptation aux changements climatiques répondant aux besoins des producteurs de café locaux. Ce projet a recensé six défis climatiques clés à relever, affectant les plantations de café – pollution par les plastiques, utilisation excessive des pesticides, résistance à la sécheresse, traitement durable, accès à l'eau et irrigation –, correspondant à 10 besoins, et a identifié jusqu'à présent

20 technologies susceptibles d'y répondre. Ce projet permet de réaliser les ODD 13.1 et 13.3, ainsi que les ODD 2.4, 7.b, 8.2, 9.4, 10.2, 12.a, 17.7, 17.9 et 17.16.

ODD 15 – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

168. En 2025, l'OMPI a continué d'accorder une grande importance à la protection de la biodiversité au siège, grâce à son programme annuel de conservation et d'entretien des arbres centenaires et des plantations plus récentes dans le parc de l'OMPI (accessible au public), les jardins intérieurs et les toits végétalisés, contribuant ainsi à la sauvegarde de la biodiversité dans l'intérêt de tous (cible 15.5).

169. L'OMPI a soutenu des initiatives visant à renforcer des cadres nationaux de protection des ressources génétiques, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles. Ces initiatives sont notamment les suivantes : cours sur la propriété intellectuelle pour des fonctionnaires nationaux en Bolivie; séminaire interrégional au Brésil ayant donné lieu à des recommandations sur la protection et l'utilisation des expressions culturelles traditionnelles, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques; événement national organisé au Guatemala pour sensibiliser sur le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et encourager l'adhésion à ce Traité. Collectivement, ces initiatives ont contribué à l'ODD 15.6 en renforçant les capacités nationales pour la protection des savoirs liés à la biodiversité et pour un partage juste et équitable des profits.

ODD 16 – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

170. En 2025, [WIPO Catalyst](#) a continué de mener des enquêtes auprès d'offices de propriété intellectuelle du monde entier afin de comprendre leur évolution et d'identifier les compétences, fonctions et capacités institutionnelles dont ils ont besoin pour devenir des agences d'innovation stratégique, dotées de leurs propres écosystèmes nationaux. WIPO Catalyst contribue directement à renforcer des offices de propriété intellectuelle en tant qu'institutions nationales efficaces, transparentes et en mesure de rendre des comptes. Cette initiative permet également d'en faire des institutions résilientes, professionnelles et à l'écoute du public, au service des innovateurs, des créateurs et du public au sens large. Il est essentiel de disposer de solides institutions en matière de propriété intellectuelle pour donner confiance dans l'écosystème de l'innovation et assurer un accès équitable aux services de propriété intellectuelle (cible 16.6). WIPO Catalyst améliore ainsi la coopération internationale en matière d'innovation et de technologie (cible 17.6).

171. Un **webinaire régional OMPI-LEA sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention du pouvoir judiciaire et des responsables de l'application des lois** a permis de renforcer les capacités, les connaissances et les compétences de ces derniers sur l'application des droits de propriété intellectuelle et d'aborder des questions d'actualité telles que l'élaboration d'études de cas, les procédures civiles et pénales, les atteintes portées aux droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique et les stratégies permettant de lutter contre ces atteintes. Cette activité permet d'atteindre l'ODD 16.3.

172. Un **atelier national virtuel sur le traitement judiciaire de la propriété intellectuelle** a renforcé les capacités des juges omanais sur le règlement des litiges de propriété intellectuelle. Il leur a permis de mieux comprendre les lois sur la propriété intellectuelle, leurs principes et leur application pratique et a contribué à une plus grande efficacité de la nouvelle Division de la propriété intellectuelle du tribunal de Muscat. Cette activité permet d'atteindre l'ODD 16.3.

173. L'OMPI a aidé le Paraguay à l'élaboration d'un plan stratégique national pour l'application des droits de propriété intellectuelle. Cette initiative a renforcé les capacités institutionnelles et encouragé la mise en place de systèmes plus efficaces et plus coordonnés pour l'application des droits, contribuant directement à l'ODD 16.3 en renforçant la règle de droit et en améliorant les mécanismes nationaux de lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle.

174. Afin de renforcer les capacités judiciaires pour faire appliquer les droits de propriété intellectuelle, l'OMPI a organisé, en collaboration avec des partenaires, un séminaire sur **les questions actuelles sur les droits de propriété intellectuelle pour les juges** en Lettonie et un atelier national sur **l'application des droits de propriété intellectuelle pour les responsables de l'application des lois et le pouvoir judiciaire** au Monténégro. Ces activités contribuent à la réalisation de l'ODD 16.3.

175. Le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale ont facilité le dialogue entre la Cour suprême du Tadjikistan, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, et l'Institut judiciaire, donnant lieu à l'élaboration d'un mémorandum d'accord visant à renforcer les capacités judiciaires pour le traitement d'affaires de propriété intellectuelle. Cette initiative a contribué à renforcer les institutions juridiques, les compétences judiciaires en propriété intellectuelle et la règle de droit dans le règlement des litiges de propriété intellectuelle. Cette activité permet d'atteindre l'ODD 16.3.

176. Le **Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI** s'attache à réduire les obstacles à l'accès des parties prenantes à la propriété intellectuelle, en particulier des PME et des entrepreneurs, à ses options de règlement extrajudiciaire des litiges, contribuant ainsi à l'ODD 16.3.

177. Les travaux menés par l'OMPI avec les juges dans le cadre de **l'Institut judiciaire de l'OMPI** ont montré le rôle essentiel joué par les systèmes judiciaires nationaux et régionaux pour garantir un écosystème de propriété intellectuelle équilibré et efficace. En 2025, ces travaux ont été mis en œuvre dans le cadre des activités suivantes, contribuant à l'ODD 16.3 :

- Dialogue judiciaire transnational sur la propriété intellectuelle dans le cadre des instances suivantes permettant aux juges de faire part de leurs expériences, de leurs préoccupations communes et de bonnes pratiques pour le règlement des affaires de propriété intellectuelle :
 - [Forum de 2025 de l'OMPI à l'intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle](#), qui s'est déroulé sous forme hybride et a rassemblé 524 juges venant de 95 pays et cinq tribunaux régionaux;
 - [édition de la série des webinaires de l'OMPI à l'intention des juges](#), qui a permis un échange sur des affaires de marques nationales et sur les évolutions concernant les preuves numériques dans les affaires de marques; et
 - [Master Class 2025 sur l'arbitrage en matière de propriété intellectuelle](#), qui a favorisé les échanges judiciaires entre pairs sur les expériences et les développements jurisprudentiels liés à la propriété intellectuelle entre 35 juges expérimentés venant de 23 juridictions.
- Initiatives de renforcement des capacités judiciaires sur la propriété intellectuelle, apportant un soutien sur mesure en matière de renforcement des capacités pour accroître les connaissances et les compétences des juges dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ces initiatives comprennent des programmes d'enseignement judiciaire pour les juges ainsi que des formations judiciaires régionales et sous-régionales.

- Ressources à l'intention des juges : [Administration des litiges de propriété intellectuelle à Sri Lanka](#) dans la [série Référentiels sur la propriété intellectuelle](#), et nouveau [chapitre sur l'Espagne](#) en espagnol.

178. Les travaux menés par l'OMPI avec les juges ont permis de réaliser l'ODD 16, contribuant à des systèmes judiciaires justes et efficaces assurant l'équilibre et l'efficacité des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. En renforçant les institutions judiciaires pour qu'elles répondent aux besoins de l'écosystème mondial de l'innovation, ces initiatives ont également contribué à l'ODD 16.6.

179. La [base de données WIPO Lex](#) offre un accès libre et gratuit à des informations juridiques sur la propriété intellectuelle dans le monde entier, notamment aux lois et règlements, traités relatifs et principales décisions judiciaires en la matière, contribuant ainsi à l'ODD 16.10. En 2025, WIPO Lex a traité 1 591 lois de 60 ressorts juridiques. Cette base de données contient plus de 20 000 lois issues de 200 ressorts juridiques et 200 traités sur la propriété intellectuelle dont 28 administrés par l'OMPI. Avec WIPO Lex, les décideurs ont accès à des informations juridiques à jour provenant du monde entier, ce qui leur permet d'élaborer des politiques en conséquence pour soutenir les activités de production, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, contribuant ainsi à l'ODD 8.3. Avec WIPO Lex et les informations qui leur sont accessibles, les décideurs peuvent également élaborer des politiques non discriminatoires adaptées, réduisant les inégalités de revenus, contribuant ainsi à l'ODD 10.3.

ODD 17 – Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

180. [WIPO GREEN](#) en tant que programme contribue de manière concrète à l'ODD 17. Il rassemble les principaux acteurs du secteur pour stimuler l'innovation et la diffusion de technologies vertes grâce à sa base de données, son réseau et ses projets d'accélération, reconnaissant que les partenariats multipartites sont de bons moyens d'échange de connaissances, de compétences et de technologies, et de dialogue avec des entreprises et d'autres parties prenantes. En 2025, WIPO GREEN a poursuivi son engagement auprès de son réseau de partenaires regroupant plus de 160 organisations, faisant ainsi progresser les ODD 17.17 et 17.16. Le [Programme d'ambassadeurs WIPO GREEN](#) rassemble d'éminents dirigeants et défenseurs de la durabilité du monde entier afin d'accélérer le développement et le déploiement de technologies vertes.

181. Un nouveau **réseau de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) sur les technologies vertes** a été créé et regroupe des parties prenantes clés à l'écosystème algérien de l'innovation, afin d'aider les innovateurs locaux à accélérer le déploiement de technologies vertes ainsi que la transition du pays vers des communautés et industries durables, faisant ainsi progresser les ODD 17.6 et 17.16.

182. En contribuant à l'ODD 17, l'OMPI a renforcé les partenariats avec des organisations internationales et régionales, des organisations de gestion collective et d'autres parties prenantes, afin de mettre en œuvre des activités conjointes de renforcement des capacités, des séminaires régionaux, études, initiatives de mentorat et échanges de bonnes pratiques sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.

183. Le projet de **renforcement des compétences en propriété intellectuelle pour l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI)** a été la première initiative engagée avec l'ALADI et une expérience pilote dans l'aide d'organisations régionales et sous-régionales axées sur le commerce à intégrer la propriété intellectuelle dans leur activité de gestion, leurs services et leurs stratégies. En élargissant l'accès aux connaissances et outils de gestion de la

propriété intellectuelle, le projet contribue directement à l'ODD 17.11 car il renforce les capacités commerciales et permet d'intégrer des exportateurs sur les marchés mondiaux.

184. L'OMPI a contribué à réaliser l'ODD 17.9 en renforçant les capacités institutionnelles et en favorisant la coopération triangulaire et Sud-Sud entre pays d'Amérique latine et membres de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Un grand nombre de réunions de haut niveau a permis de créer des mécanismes structurés pour des actions communes, un enseignement partagé et une mise en œuvre coordonnée de politiques relatives à la propriété intellectuelle.

185. Le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale a lancé le développement d'une stratégie nationale d'innovation pour le Kazakhstan, intégrant les principes des ODD. Cette activité permet d'atteindre l'ODD 17.14.

186. Dans le domaine des **modèles et dessins industriels**, l'OMPI a organisé le centenaire du Colloque sur l'arrangement de La Haye, encourageant le dialogue entre plusieurs parties prenantes de 99 pays pour qu'elles partagent leurs connaissances et leurs bonnes pratiques. Les partenariats régionaux s'appuient sur les compétences et ressources collectives pour élargir l'accès au système international des dessins et modèles industriels et en faire bénéficier en particulier les pays en développement. Ces efforts en matière de collaboration encouragent les partenariats publics, public-privé et avec la société civile et s'alignent sur les ODD 17.6, 17.9, 17.16 et 17.17.

187. Le **programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI)** constitue un autre partenariat public-privé administré par l'OMPI. Grâce à la coopération menée par les principaux fournisseurs d'information en matière de brevets, ce programme permet aux pays en développement et territoires répondant aux conditions requises d'accéder librement et gratuitement à des outils et services élaborés de recherche et d'analyse de données sur les brevets, contribuant ainsi à l'ODD 17.6.

188. Le service Outils et ressources de la Section du transfert de technologie de l'OMPI fournit des guides pratiques, manuels, orientations et bases de données aidant les institutions à identifier, protéger et commercialiser la propriété intellectuelle. Ces ressources sont destinées à répondre aux différents besoins des universités et des organismes de recherche, dans toutes les disciplines étudiées. Les guides publiés en 2025 sont les suivants : [Principes fondamentaux de l'évaluation de la propriété intellectuelle à l'intention des professionnels du transfert de technologie](#), [Évaluation de la propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie et des produits pharmaceutiques](#) et [Guide du transfert de technologie dans le domaine de la biotechnologie](#). En outre, l'OMPI a organisé un atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les parcs technologiques, qui est un programme de formation et de mentorat structuré, aligné sur les lignes directrices de l'ISO 56005. Vingt-quatre parcs technologiques ont participé à l'ensemble du processus de mise en œuvre. Six sessions de formation complètes ont été organisées sur la gestion de la propriété intellectuelle fondée sur l'ISO 56005, couvrant les concepts, les outils et l'intégration organisationnelle. Ces activités contribuent aux ODD 12.a et 17.7.

II. ACTIVITES ET INITIATIVES ENTREPRISES PAR L'OMPI DANS LE CADRE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

189. L'OMPI a poursuivi son partenariat avec d'autres institutions du système des Nations Unies en vue de la réalisation des ODD décrits ici.

190. Le **Projet pilote sur la propriété intellectuelle pour jeunes entrepreneurs migrants organisé au Costa Rica, en Équateur et au Pérou** a intégré la propriété intellectuelle parmi les compétences à développer chez les entrepreneurs afin que les jeunes migrants aient plus

largement accès aux opportunités économiques. Ce projet a donné lieu également à la première publication interagences entre l'OMPI et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Guide sur la propriété intellectuelle à l'intention des entrepreneurs migrants, contribuant directement à l'ODD 1.4 dans la mesure où il encourage la propriété d'actifs, un accès équitable aux ressources et une participation aux marchés officiels.

191. Dans le domaine de la santé, les activités suivantes ont contribué en particulier aux ODD 3.3, 3.4, 3.7, 3.8, 3.b et 17 :

- L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont poursuivi leur [coopération trilatérale sur la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce](#) en 2025. L'OMS, l'OMPI et l'OMC :
 - ont organisé ensemble le 6^e webinaire technique sur la coopération trilatérale OMS-OMPI-OMC, examinant le rôle des marchés publics, y compris des communautés d'achat, pour promouvoir un accès mondial, équitable et rapide aux technologies médicales;
 - ont organisé ensemble la deuxième série de réunions d'information dans le cadre de la coopération trilatérale à l'intention des attachés chargés de la santé, de la propriété intellectuelle et du commerce, basés à Genève, intitulée : "IA et santé numérique : permettre le développement et le déploiement de technologies médicales";
 - ont organisé ensemble le 12^e symposium technique trilatéral OMS-OMPI-OMC sur la résistance aux antimicrobiens : faire face à l'écart en matière d'innovation, aux inégalités d'accès et aux difficultés d'approvisionnement; et
 - ont apporté leur soutien aux États membres de manière continue sur les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités via la [Plateforme trilatérale d'assistance technique](#).
- L'OMPI a fourni un appui technique et des conseils sur le rôle de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie dans les discussions multilatérales sur la santé, y compris l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou tout autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies et lors du Conseil des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). En présentant le cadre multilatéral de la propriété intellectuelle comme un outil de soutien à l'innovation et à l'accès à celle-ci, l'OMPI a contribué à faire comprendre comment la propriété intellectuelle peut être utilisée efficacement pour soutenir les objectifs de politique intérieure, notamment le soutien à la recherche-développement et à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique.
- L'OMPI a soutenu par ailleurs les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur les maladies non transmissibles (MNT) et a saisi l'occasion de faire part des travaux de l'OMPI en lien avec l'innovation en matière de santé pour faire face aux MNT.
- En octobre 2025, l'OMPI et l'Agence nationale industrielle de recherche et développement du Rwanda (NIRDA) ont organisé ensemble le lancement à Kigali d'une nouvelle étude intitulée "Renforcement des écosystèmes d'innovation en technologies médicales pour lutter contre les maladies non transmissibles (MNT) et faire face à la charge que représentent ces maladies. Cette étude a été conduite par l'OMPI en collaboration avec la Banque de technologie des Nations Unies pour les PMA et Medtronic, leader mondial dans les technologies médicales.
- L'OMPI dirige actuellement une étude sur les technologies innovantes de traitement des eaux usées pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens. Cette étude examine comment la propriété intellectuelle et l'innovation peuvent accélérer le

développement et l'adoption de technologies qui détectent, traitent et surveillent la résistance aux antimicrobiens sur l'ensemble des systèmes humains, animaux et environnementaux dans le cadre de l'approche "Une seule santé". En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'OMPI a organisé le [Symposium sur les technologies de traitement des eaux usées pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens](#). Ce projet contribue également à l'ODD 6.a.

- L'OMPI a continué de travailler avec l'OMS sur les dénominations communes internationales (DCI) pour les substances pharmaceutiques. Le mémorandum d'accord de 2018 a permis un échange d'informations entre le Global Data Hub de l'OMS sur les DCI et la Base de données mondiale sur les marques de l'OMPI. Les examinateurs de marques dans les États membres de l'OMPI peuvent accéder aux DCI de la Base de données mondiale sur les marques et utiliser différents filtres pour faciliter la comparaison textuelle entre les DCI et les marques verbales. Cet outil permet de s'assurer que les DCI restent gratuites et accessibles aux pharmaciens et aux médecins du monde entier, permettant en fin de compte d'éviter les erreurs sur les médicaments et de préserver la santé publique.
- L'initiative mondiale pour une IA au service de la santé, projet de collaboration entre l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'OMS et l'OMPI, permet, facilite et met en œuvre des solutions fondées sur l'IA dans les écosystèmes de la santé, en appliquant des projets et programmes ciblés sur le terrain pour réaliser les ODD.

192. L'OMPI a continué de travailler avec le Centre du commerce international pour soutenir des parties prenantes clés dans des régions prioritaires, notamment les entrepreneuses et les microentreprises et PME.

193. Dans le cadre du dixième Forum multipartite annuel sur les sciences, la technologie et l'innovation au service des ODD, l'OMPI a contribué au projet "AI for Good Lab". Aligné sur l'ODD 3 avec le thème de 2025 et une plus large dynamique en faveur de l'innovation pour la santé mondiale, ce projet a présenté des outils pratiques d'IA assurant un accès équitable et sûr à la santé. En contribuant à ce projet, l'OMPI a souligné le rôle joué par la propriété intellectuelle dans la promotion d'une IA responsable et ouverte à tous pour des solutions de santé et a montré des innovations en matière de santé fondées sur l'IA, développées par les lauréats des Prix mondiaux de l'OMPI de 2024, encourageant ainsi l'entrepreneuriat fondé sur la propriété intellectuelle. Cet événement a été organisé en partenariat avec l'OIT, l'UIT, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et l'OMS.

194. L'OMPI a continué de s'appuyer sur ses partenariats multipartites pour s'assurer d'atteindre et d'intégrer des jeunes venant d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, de PMA et d'autres régions sous-représentées, contribuant ainsi aux ODD 1, 4, 8, 9, 10 et 17 :

- Le **Programme pour jeunes écopreneurs** a été mis en œuvre conjointement avec le Centre du commerce international, dispensant des formations sur la propriété intellectuelle à des innovateurs de technologies vertes et des entrepreneurs s'occupant de la remise en état des terres, afin de les aider à transformer les solutions respectueuses du climat en modèles économiques durables.
- L'OMPI a intégré le module d'enseignement sur la propriété intellectuelle dans la formation pour jeunes entrepreneurs dirigée par l'OIM, visant à renforcer les capacités des jeunes entrepreneurs migrants afin qu'ils s'appuient sur la propriété intellectuelle pour développer leur activité. Cela a été réalisé dans le cadre d'un projet pilote contribuant au développement d'écosystèmes d'innovation inclusifs et au Pacte mondial sur les migrations.

- Les travaux menés avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont contribué au développement de formats de jeux pour la sensibilisation à la propriété intellectuelle, permettant aux jeunes inventeurs de pays en développement de mieux comprendre la protection et la commercialisation de la propriété intellectuelle de manière pratique et de faire en sorte qu'ils se sentent concernés.

195. L'OMPI a continué de contribuer activement à la coordination interorganisations dans le cadre de l'Équipe spéciale du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse concernant le Pacte pour l'avenir. L'OMPI a participé en particulier au groupe de travail sur la plateforme mondiale d'investissement pour les jeunes, chargé d'élargir les investissements venant de toutes sources dans des initiatives menées par des jeunes ou au profit de jeunes, entrant dans les cadres de financement des ODD. Dans le contexte de la Semaine de haut niveau 2025 de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'OMPI a également organisé un dialogue intergénérationnel avec le Centre du commerce international et l'UIT, rassemblant des cadres supérieurs des Nations Unies et de jeunes créateurs et innovateurs afin qu'ils discutent du rôle de la propriété intellectuelle pour faire progresser les ODD.

196. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Office coréen de la propriété intellectuelle, l'OMPI a organisé un cours sur le leadership en matière de propriété intellectuelle, de science et d'innovation pour les femmes scientifiques et innovatrices, auquel ont participé 20 femmes scientifiques primées de 14 pays. Le programme visait à accroître la participation de femmes au système de la propriété intellectuelle et à la chaîne de valeur, mettant l'accent sur la propriété intellectuelle comme outil dans leur parcours allant de la recherche à la commercialisation. Ce projet contribue à l'ODD 5.

197. En collaboration avec la CNUCED dans le cadre de l'initiative "eTrade for Women", l'OMPI a conduit une série de masterclasses hybrides intitulées "Des idées aux actifs : comprendre la propriété intellectuelle pour les entreprises numériques" pour 24 entrepreneuses de la région Amérique latine et Caraïbes et 22 entrepreneuses de neuf pays de la région Asie-Pacifique. L'OMPI a également organisé un cours en ligne intitulé "Session spéciale du cours sur le leadership en matière de propriété intellectuelle, de science et d'innovation pour les femmes scientifiques et innovatrices", pour 25 femmes scientifiques et innovatrices de 12 pays. Ces activités contribuent aux ODD 5.5 et 5.b.

198. Contribuant à l'ODD 5, l'OMPI a conduit les activités suivantes en collaboration avec des entités du système des Nations Unies au siège des Nations Unies à New York, dans l'objectif de faire mieux comprendre qu'il est capital d'encourager la mise en place de systèmes d'innovation inclusifs et de réduire les disparités hommes-femmes dans la propriété intellectuelle et l'innovation :

- L'OMPI a coparrainé et participé à l'événement célébrant le **dixième anniversaire de la Journée internationale des femmes et des filles de science**, en collaboration avec le Royal Academy of Science International Trust (RASIT), la Mission permanente de Malte auprès des Nations Unies et d'autres agences et missions permanentes des Nations Unies. Cet événement a appuyé les efforts déployés au niveau mondial pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) et pour encourager davantage de femmes et de filles à poursuivre une carrière dans les sciences et la technologie. L'édition 2025, placée sous le thème "Rendre compte des progrès pour envisager le futur : le meilleur reste à venir", a permis d'évaluer les progrès accomplis et de prévoir les engagements en faveur d'une innovation inclusive.

- L'événement **SHE in STI – une exposition collaborative**, organisée par les bureaux de représentation de l'OMPI et de l'UIT à New York et coparrainée par la Mission permanente de Malte à New York, s'est tenue en marge de la Commission de la condition de la femme (CSW69) pour marquer les 30 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et l'examen de l'ODD 5, s'attachant particulièrement aux progrès réalisés en matière d'égalité entre les sexes dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (STI).
- L'OMPI a co-organisé la **Journée internationale des filles dans les TIC**, pendant le Forum sur la jeunesse du Conseil économique et social, en partenariat avec l'UIT, le Centre international de calcul des Nations Unies (CICNU) et le Career Design Lab de l'Université Columbia. L'objectif était de motiver les filles et les femmes à poursuivre une carrière dans le domaine des TIC en les mettant en relation avec des mentors issus des Nations Unies, d'universités, de la société civile et du secteur privé.
- Dans le cadre des efforts déployés en permanence pour l'égalité entre les sexes dans le domaine STI, l'OMPI et l'UIT ont publié ensemble l'édition 2025 de la **brochure SHE in STI**, lancée en mai 2025 lors du Forum multipartite annuel sur la science, la technologie et l'innovation (STI) au service des ODD. Cette brochure présente les contributions de 10 entités des Nations Unies dans différents secteurs et met en avant les approches intersectorielles, les changements systémiques et les écosystèmes d'innovation inclusifs.
- Dans le cadre du programme officiel du Forum STI de 2025, l'OMPI et l'UIT, qui dirigent ensemble l'**axe de travail 8 (Égalité des sexes et STI) du groupe de travail interinstitutions des Nations sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable (IATT)**, ont aidé le Département des affaires économiques et sociales (DESA) des Nations Unies à organiser la session 2 à l'ordre du jour du Forum : *Faire progresser la science, la technologie et l'innovation pour l'égalité entre les sexes*. Cette session a mis en avant le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation pour faire progresser l'égalité entre les sexes et donner plus d'autonomie aux femmes.

199. L'OMPI a contribué au neuvième **Forum multipartite sur la mise en œuvre des ODD en Asie du Nord et Asie centrale**. Son intervention a porté essentiellement sur son rôle et ses activités visant à faire progresser l'innovation et le développement fondé sur la propriété intellectuelle dans le cadre des ODD. L'OMPI a ainsi davantage sensibilisé les participants sur le rôle de la propriété intellectuelle soutenant les systèmes d'innovation et montrant l'engagement de l'Organisation pour la réalisation des ODD au niveau régional. Cette activité a contribué aux ODD 9.4, 9.5, 9.b et 17.17.

200. L'OMPI s'est engagée activement pour le **Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI)** et y a fortement contribué en organisant un Forum ouvert sur la propriété intellectuelle et le règlement des litiges relatifs aux sports électroniques (eSports). Cet événement a montré surtout le lien important existant entre le règlement extrajudiciaire des litiges en propriété intellectuelle et les eSports, contribuant ainsi à l'ODD 10.2.

201. L'OMPI a activement collaboré avec toutes les parties prenantes lors de la trentième Conférence des Parties à la CCNUCC. Elle a notamment pris la parole lors d'un certain nombre d'événements parallèles et organisé la cérémonie de lancement de la quatrième édition du Livre sur les technologies vertes, faisant ainsi progresser l'ODD 13.3, appuyé par les ODD 13.1 et 13.b. Le Livre sur les technologies vertes est étroitement lié à la base de données WIPO GREEN sur les besoins et les technologies vertes, intégrée aux travaux du mécanisme technologique de la CCNUCC par le biais des travaux du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC). Une ressource Web a été développée pour aider les États

membres à utiliser la base de données pour s'inspirer des technologies lors de l'élaboration de politiques et de plans d'action nationaux sur le climat.

202. L'OMPI a activement collaboré à l'**Événement de haut niveau 2025 du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)+20** et au **Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien commun** en publiant, avec l'UIT et l'OMS, une note technique intitulée "Mapping the Application of Artificial Intelligence in Traditional Medicine" (Cartographie de l'application de l'intelligence artificielle en médecine traditionnelle) et en participant à un certain nombre d'événements.

203. Parallèlement au dialogue engagé avec le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), l'OMPI a participé activement à l'Équipe spéciale interinstitutions sur le crime organisé transnational. Elle a également contribué à l'élaboration d'une approche commune à l'échelle des Nations Unies pour prévenir le crime organisé transnational et y faire face. Cela contribue à la réalisation de l'ODD 16 (en particulier des cibles 16.3 et 16.4), permettant de diminuer le commerce illicite et de lutter contre le crime organisé.

204. En tant que membre fondateur de l'initiative "**UNSDG: Learn**" (gérée par l'UNITAR et l'École des cadres du système des Nations Unies), passerelle commune vers des ressources en ligne sur les sujets liés aux ODD, l'Académie de l'OMPI a proposé deux cours généraux et 15 cours de perfectionnement. Ces cours renforcent la pertinence de la propriété intellectuelle pour l'innovation et le développement économique, social et culturel, en particulier pour les ODD 4, 9 et 17.9.

205. Le **partenariat d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI)** vise à rendre les informations scientifiques et techniques plus disponibles dans les pays en développement. Le programme ARDI donne accès à plus de 30 000 revues, livres et ouvrages de référence scientifiques et techniques sur abonnement, provenant du contenu de plus de 110 éditeurs, contribuant ainsi à l'ODD 17.6.

206. **WIPO Lex** met en œuvre l'article 2 de l'Accord entre l'OMPI et l'OMC en mettant à la disposition du public les lois présentées par les États membres conformément à leurs obligations conventionnelles et visant à aider à l'administration du système commercial multilatéral dans le cadre de l'OMC, contribuant ainsi à l'ODD 17.10.

III. ASSISTANCE FOURNIE PAR L'OMPI A SES ÉTATS MEMBRES A LEUR DEMANDE

207. Au cours de l'année 2025, le Secrétariat n'a reçu aucune demande d'assistance de la part des États membres concernant spécifiquement la réalisation des ODD.

2. TRAVAUX FUTURS POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DES ODD PAR LE BIAIS DES PROGRAMMES DE L'OMPI

208. Les rapports annuels sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des ODD et des cibles qui y sont associées demeurent un outil important en termes de responsabilisation et de transparence, permettant aux États membres de suivre les progrès accomplis et de mettre en évidence les domaines où la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité contribuent au développement durable et à la progression du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En même temps, d'autres efforts sont nécessaires pour rendre compte systématiquement de l'assistance fournie à la demande des États membres, en particulier pour répondre à leurs priorités nationales concernant la réalisation des ODD.

209. La coopération au développement réalisée par l'OMPI est axée sur la demande et fondée sur les demandes officielles des États membres. Cette approche garantit un soutien adapté

aux contextes nationaux, aux niveaux de développement et aux priorités des pays. Elle présente toutefois une difficulté : si les liens avec les ODD ne sont pas explicitement identifiés dans les demandes d'assistance, il peut être difficile de structurer et de mesurer la contribution directe des activités de l'OMPI à des ODD et cibles spécifiques.

210. Dans la pratique, l'OMPI continue d'apporter une assistance substantielle contribuant à la mise en œuvre des ODD dans plusieurs domaines : développement de stratégies nationales de propriété intellectuelle, conseils législatifs et réglementaires, renforcement des capacités, services d'appui à la technologie et à l'innovation, analyse fondée sur des données. Ces interventions, souvent réalisées en collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et parties prenantes nationales, renforcent les écosystèmes d'innovation et contribuent à une croissance économique inclusive et durable.

211. Pour améliorer encore la cohérence et l'impact, il pourrait s'avérer opportun d'encourager les États membres à inclure dans leurs demandes d'assistance technique une référence explicite aux ODD pertinents et aux cibles qui leur sont associées. L'intégration de considérations relatives aux ODD dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle permettrait de mieux aligner les systèmes de propriété intellectuelle sur les cadres nationaux de développement durable. Cela pourrait également faciliter la mise en place de référentiels, d'indicateurs mesurables et de mécanismes de suivi qui auraient pour but de mieux évaluer l'impact à long terme.

212. Le CDIP pourrait également être un lieu de dialogue structuré et permettrait aux membres d'apprendre de leurs pairs sur les questions de propriété intellectuelle et de développement. Pour établir le rapport annuel sur les ODD, les États membres pourraient faire part de leurs expériences, mettre en avant leurs bonnes pratiques et identifier les défis communs auxquels ils sont confrontés lorsqu'il s'agit d'aligner les politiques de propriété intellectuelle sur la mise en œuvre des ODD. Des événements parallèles et des débats thématiques pourraient compléter les délibérations et encourager un engagement plus approfondi sur les questions émergentes, notamment le rôle de la numérisation, les technologies vertes et l'innovation inclusive.

213. D'autres initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités permettraient également de faire face aux difficultés qui perdurent, notamment une compréhension limitée de la manière dont les outils de propriété intellectuelle peuvent contribuer à faire progresser des ODD en particulier. Un élargissement des activités de formation, du travail d'analyse et des orientations de politique générale mettant explicitement en relation la propriété intellectuelle et les objectifs de développement durable pourrait améliorer la cohérence des politiques et encourager une plus large participation de la part des gouvernements, du secteur privé, des universités et de la société civile.

214. Dans le cadre de son mandat et suivant les recommandations du Plan d'action pour le développement, l'OMPI demeure engagée à aider ses États membres à faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En renforçant l'intégration stratégique de considérations relatives aux ODD dans l'assistance liée à la propriété intellectuelle, en améliorant les pratiques de suivi et d'établissement de rapports et en encourageant les partenariats sur l'ensemble du système des Nations Unies et au-delà, l'OMPI et ses États membres peuvent utiliser encore davantage l'innovation et la créativité comme moteurs de développement inclusif et durable.

[Fin du document]